



Gorron, le 6 décembre 2021

Monsieur Bruno LESTAS
Président

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Mayenne
CS 91507
46 rue Mazagran
53 015 LAVAL CEDEX

Objet : CRTE du Bocage Mayennais

Contact : Arnaud PROD'HOMME – arnaudprodhomme@bocage-mayennais.fr

PREFECTURE

07 DEC. 2021

de la MAYENNE

Monsieur le Préfet,

L'élaboration de notre Contrat Rural de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a été l'occasion de réflexions et d'échanges constructifs au cours de l'année 2021 auxquels vos services se sont associés.

Aussi, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, ci-joint, un exemplaire de ce contrat revêtu de la signature de l'ensemble des partenaires qui ont pris part à cette démarche.

Vous en souhaitant bonne réception, et vous remerciant pour votre participation,

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Bruno LESTAS,
Président



CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

ENTRE

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Représenté par son Président, Bruno LESTAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 juillet 2021,

Ci-après désigné par la « Communauté de Communes du Bocage Mayennais »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Xavier LEFORT, Préfet du département de la Mayenne

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Pays-de-la-Loire,

Représentée par Madame Christelle MORANCAIS, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en commission permanente,

Ci-après désignée par « la Région »

Le Département de la Mayenne,

Représenté par Monsieur Olivier RICHEFOU, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en séance plénière,

Ci-après désignée par « le Département » ;

L'Agence de la Transition Écologique,

Représentée par Monsieur Arnaud LEROY, Président Directeur Général et par délégation, Monsieur Franck DUMAITRE, Directeur Régional,

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Représentée par Madame Marine RUAUX, directrice adjointe de la délégation Maine Loire Océan de l'agence de l'Eau Loire Bretagne,

Ci-après désignée par « l'AELB » ;

La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires,

Établissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.

Représentée par Monsieur Olivier VARIOT en sa qualité de Directeur territorial Mayenne Sarthe,
autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 4 mars 2021,

Ci-après désignée par « la CDC » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires: elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats ruraux de relance et de transition écologique (C2RTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les C2RTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires,
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les C2RTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le C2RTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le C2RTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

Située au nord-Mayenne, en limite des départements de l'Orne, de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais regroupe 27 communes et un peu moins de 20 000 habitants. Officiellement constituée en communauté de communes en 1994, elle est le fruit d'une expérience de coopération intercommunale ancienne, engagée dès les années 1970 avec le Syndicat du Bocage Mayennais.

Essentiellement rural (la moitié des communes comptent moins de 500 habitants), le territoire s'organise autour de trois bassins de vie, constitués de Gorron (2 660 habitants), Ambrières-les-Vallées (2 700 habitants), et de petits pôles intermédiaires pour le bassin de Landivy (Landivy, Fougerolles-du-Plessis, Pontmain, Montaudin). Il connaît également l'influence de centres urbains tels Mayenne et Fougères, ainsi que celle de pôles plus petits (Ernée, Louvigné-du-Désert). Il reste en revanche éloigné des grandes métropoles du Grand-Ouest (Nantes, Rennes, Angers) et des principales infrastructures régionales.

- **Une situation démographique fragile**

Depuis les années 1970, le territoire de la communauté de communes enregistre une baisse de sa population (de l'ordre d'une centaine d'habitants par an), à l'inverse des évolutions constatées dans la région. Depuis les années 2000, l'érosion démographique semble s'infléchir, sans que le territoire ne retrouve toutefois une évolution positive. Cette inflexion trouve principalement son origine dans le rebond du solde migratoire, au profit notamment des communes les plus proches de Mayenne et Fougères, qui connaissent un phénomène de périurbanisation relativement important. Ce rebond s'explique également par l'installation de populations étrangères, principalement en provenance des îles Britanniques.

Le déclin démographique que connaît le territoire s'accompagne d'un vieillissement de la population, lequel se traduit à la fois par une augmentation du nombre de personnes âgées et une diminution dans les classes d'âges les plus jeunes. Le territoire possède ainsi l'indice de jeunesse le plus faible du département. La baisse des naissances est particulièrement impactant, puisqu'elle a entraîné la fermeture de classes et la réorganisation d'équipements scolaires.

Par ailleurs, la communauté de communes accueille une population relativement modeste, affichant des revenus inférieurs de 15% à la moyenne départementale. Cela s'explique par le profil de la population où les agriculteurs, ouvriers, employés et retraités sont sur-représentés.

- **Un tissu économique et industriel dense, un ancrage fort dans le territoire**

Malgré une situation démographique fragile, la Communauté de Communes affiche un dynamisme économique réel. Avec plus de 7 000 emplois, le territoire dispose d'un maillage économique particulièrement dense pour un territoire rural. Si la ville de Gorron constitue un pôle d'emplois particulièrement important (plus de 2 000 emplois), l'emploi apparaît relativement bien réparti, et près d'une commune sur 4 accueille davantage d'emplois que d'actifs occupés.

L'activité agricole occupe une place très importante (près d'un emploi sur 5). Elle est dominée par la production laitière (la CCBM étant située au cœur de ce qui est considéré comme le premier bassin de production laitière européen), même si l'est du territoire accueille également des exploitations spécialisées autour des cultures de ventes.

Au-delà des emplois directs, l'activité agricole génère également de l'activité dans l'artisanat et l'industrie (agro-alimentaire, mécanique). Cette dernière apparaît comme le second secteur majeur de la CCBM. Elle est constituée d'un tissu d'entreprises pour la plupart d'origine locale et familiale,

lesquelles ont maintenu leur siège sur le territoire, ce qui entretient un ancrage local particulièrement fort. Cela a permis à l'emploi industriel du territoire de mieux résister aux crises et soubresauts des années 2008-2012. L'emploi s'est également développé dans d'autres secteurs, tels que la santé –action sociale, la construction, et dans l'administration publique.

- **Des difficultés de recrutement malgré un taux de chômage en augmentation**

Sur le plan du chômage, le territoire affiche un taux relativement faible, même si ce dernier enregistre une augmentation constante sur les dernières années. Il frappe particulièrement les chômeurs de longue durée, dont le taux de retour à l'emploi est deux fois plus faible que celui des autres chômeurs.

En contrepoint, les employeurs du territoire rencontrent de réelles difficultés à recruter. Le déficit de main d'œuvre qualifiée est particulièrement préoccupant et entrave les entreprises dans leur développement. Il concerne notamment les secteurs des services et de l'industrie. Ces difficultés s'expliquent en premier lieu par la faible attractivité du territoire, perçu comme rural, éloigné des centres urbains régionaux et des principaux axes de transport, et donc en proie à des problématiques de mobilité. Elles s'expliquent également par des facteurs plus généraux, liés à la dévalorisation de certains métiers, notamment dans les activités de production.

- **Un marché immobilier et foncier peu tendu, une vacance structurelle**

En matière de logements, le parc est très majoritairement constitué de maisons individuelles (plus de 9 logements sur 10), habitées par leurs propriétaires. Le territoire se singularise par un taux de vacance très élevé (12,4%, soit 1 220 logements), entre 2 et 3 fois plus élevé que le taux considéré comme « normal » (5%) pour permettre le bon fonctionnement du marché (rotation des logements). Ce taux de vacance dépasse les 15% dans certaines communes et il connaît par ailleurs une augmentation forte sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. Cette situation résulte directement du manque d'attractivité du territoire et d'une inadaptation de nombre de logements à la demande.

Parmi les logements vacants, certains le sont depuis plus de 3 ans et doivent ainsi être considérés comme «hors marché». D'une manière plus générale, le parc de logements est relativement ancien, et presque 10% des logements sont considérés comme inconfortables.

Compte-tenu de la situation démographique, la croissance du parc reste modeste, et la tension sur les marchés fonciers et immobiliers est limitée. Les constructions neuves représentent de l'ordre de 70-80 nouveaux logements par an jusque dans les années 2006, 30-50 actuellement; elles se concentrent notamment sur Gorron et Ambrières-les-Vallées. Elles sont pour les ¾ constituées de logements individuels; les logements collectifs et individuels groupés représentent quant à eux chacun 10% de la construction neuve.

Le parc social compte de l'ordre de 600 logements HLM, auxquels s'ajoutent environ 200 logements sociaux communaux. Un tiers du parc de la CCBM est localisé sur la commune de Gorron. Les logements sont souvent individuels, plutôt de grande taille (3 ou 4 pièces), et généralement assez anciens (72% ont été construits avant 1989). Le parc social enregistre également une forte vacance (presque 10%, contre 4% dans le département), alors même que près de 20% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

- **Un niveau d'équipements et services satisfaisants, mais un tissu commercial en difficulté dans les centres-bourgs**

Sur le plan des équipements et services, le territoire de la CC du Bocage Mayennais apparaît plutôt bien doté pour un territoire rural comme celui-ci. Si les équipements, commerces et services les plus structurants restent concentrés sur Gorron et Ambrière-les-Vallées, le territoire est relativement bien maillé en petits équipements et services de proximité.

Cependant, la baisse de la population, tout comme les nouvelles pratiques d'achat pèsent sur le tissu commercial local: les secteurs du commerce et des services perdent des emplois. Ils pâtissent également de l'évasion commerciale et de la concurrence des pôles de Fougères et Mayenne, voire de Laval et Rennes.

Cette situation, conjuguée au déficit d'attractivité résidentielle des bourgs, fragilise le tissu urbain des petites villes et villages du territoire. Et malgré l'implication volontariste des communes pour aider au maintien des commerces (notamment multiservices), la pérennité de ces activités commerciales semble compromise à court ou moyen terme, et ce malgré le service de proximité évident qu'elles offrent aux habitants. La dévitalisation des centres-bourgs est réelle, avec un recul global de l'offre commerciale, qui laisse des dents creuses et des locaux vacants.

Dans le domaine de l'enseignement, le territoire abrite 4 collèges, mais aucun lycée (élèves rattachés au lycée de Mayenne, distant de 30 à 50 km). Les 22 écoles offrent toutes un service périscolaire et des services d'accueil existent pour les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

Enfin, le territoire dispose d'une gamme d'équipements culturels, sportifs et de loisir relativement étendue, avec des bassins de natation, un centre d'art contemporain, de nombreux complexes sportifs et une programmation régulière de spectacles vivants et festivals.

- **Une offre de soins de proximité aujourd'hui acceptable, mais des besoins à anticiper à court-moyen terme**

Sur le plan de la santé, l'offre de soins est aujourd'hui satisfaisante, du fait notamment d'une implication forte de la collectivité dans la création de «maisons de santé pluridisciplinaires». Néanmoins, le nombre de professionnels diminue et de nombreux départs en retraites sont attendus dans les prochaines années. L'installation de nouveaux médecins devient ainsi une priorité (environ 3 sur chaque bassin de vie), afin notamment de répondre à l'accroissement de la demande liée au vieillissement de la population. Ce besoin se fait aussi ressentir pour certaines spécialités (dentistes, kinésithérapeutes, psychologues...).

L'offre relative à la vieillesse et à la dépendance est quant à elle plutôt bonne, avec un fort maillage en EPHAD (10 structures et 550 lits). Des services spécifiques (services de soins infirmiers à domicile) couvrent également le territoire de la Communauté de Communes et répondent pour partie au souhait croissant de maintien à domicile exprimé par les personnes les plus âgées ou dépendantes.

- **Peu d'alternatives à la voiture pour les déplacements**

En matière de mobilité, le territoire pâtit de la faiblesse de l'offre en transport en commun, dont le développement reste pénalisé par la faible densité d'habitation et le caractère très rural du territoire. En complément des lignes spécifiquement scolaires et d'une offre «à la demande», l'offre régulière se limite à 3 lignes de bus inter-urbaines. Leurs fréquences faibles les rendent cependant peu attractives, notamment pour les actifs. Cela est identifié comme un frein réel à l'embauche de certains publics (jeunes et apprentis, actifs non motorisés...).

En l'absence de gare ferroviaire, la voiture demeure donc, logiquement, le mode de transport quasi exclusif sur le territoire de la communauté de communes. Le réseau routier structurant se compose de la Nationale 12, et de quelques routes départementales, qui assurent notamment les relations avec les territoires voisins (D23 vers Mayenne, D31 vers Laval, D33 vers Fougères, D107 vers Ernée).

- **Un environnement naturel et un paysage bocager considéré comme un atout**

À l'image des territoires qui l'entourent, la Communauté de Communes affiche un paysage bocager qui agit comme un marqueur identitaire fort. Au-delà des haies bocagères, le paysage est également marqué par la présence d'espaces boisés plus ou moins étendus (forêt de Mayenne au Sud, boisements le long des nombreux cours d'eau...).

Le réseau hydrographique s'étend sur 5 bassins versants. Les masses d'eau de surface affichent un état globalement moyen, mais proches du bon état: l'atteinte du bon état écologique apparaît donc possible à moyen terme. Les principales «pressions» relèvent de dégradations par les pesticides, de contamination par les nitrates, et de (dis)continuités des cours d'eau.

Le patrimoine naturel et paysager constitue un réel atout pour la pratique d'activités de loisirs et plus généralement pour le tourisme vert (activités nautiques sur les rivières, pêche, circuits de randonnées pédestres ou cyclables, circuits d'interprétation de la nature...). Cette offre «nature» est complétée par quelques sites de visite (jardin des Renaudies, parcs de loisirs, petits musées, petit patrimoine architectural).

- **La CCBM : un important producteur d'énergie renouvelable**

Les habitants, élus et forces vives du territoire de la communauté de communes ont été sensibilisés aux enjeux de l'énergie dans le milieu des années 2000, dans le cadre des débats nés de la construction de la ligne électrique très haute tension Cotentin – Maine traversant le territoire.

De ces débats et de cette sensibilisation sont nés des projets originaux en lien avec l'énergie, portés par des particuliers, les collectivités ou entreprises (installation de production d'énergie renouvelable, plate-formes de bois déchiqueté, chaudières bois, groupements d'achats de panneaux photovoltaïques...). Des parcs éoliens ont également été implantés, tout comme une importante unité de méthanisation à Fougerolles-du-Plessis et un centre de valorisation des déchets à Pontmain.

Tout cela fait de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais un territoire plutôt en avance sur les objectifs de production d'énergie renouvelable, puisque la production représente de l'ordre d'1/3 de la consommation locale.

Il n'en demeure pas moins que des actions sont à poursuivre pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, les secteurs des transports (avec la place prépondérante de la voiture), du logement (faible efficacité thermique du parc associée à son ancienneté), mais aussi de l'agriculture (qui constitue la principale source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire – 80%) doivent être considérés comme les principaux leviers pour réduire l'empreinte carbone du territoire.

1.2. Dispositifs en cours

Face aux défis posés par les éléments de diagnostic esquissés ci-avant, la Communauté de Communes s'est dotée de plans et schémas «stratégiques» ou sectoriels; elle s'est par ailleurs engagée dans différentes démarches de contractualisation avec l'État ou ses opérateurs, ainsi qu'avec la Région ou d'autres acteurs locaux :

- Elle a adopté en avril 2019 son **SCoT**, puis, en février 2020 son **PLU intercommunal**. Ces documents affichent notamment l'ambition de renouer avec une dynamique démographique positive, de renforcer le rôle des bourgs dans la structuration du territoire, ou encore de préserver le cadre de vie et l'environnement rural du territoire, considérés comme de réels leviers d'attractivité future.
- Elle a adopté très récemment son **PCAET** (avril 2021), qui se donne pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, en réduisant de moitié les émissions de GES; cela passe par une réduction forte des consommations énergétiques (tous secteurs) et non énergétiques (issues de l'agriculture principalement), le développement des énergies renouvelables et des puits de carbone.

- Elle a signé avec le Conseil régional un « **Contrat Territoire – Région 2020** », bâti autour de 3 axes stratégiques: le développement et l'attractivité du territoire, l'accès aux services dans la proximité, la transition écologique et énergétique.
- Deux communes (Ambrières-les-Vallées et Gorron) sont engagées dans le **programme Petites Villes de Demain**. Ce programme, lancé par l'État en 2020, vise à soutenir pendant une période de six ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité, ainsi que leur intercommunalité.
- Ces deux communes sont également impliquées dans le programme **France Services**, facilitant ainsi l'accès aux services publics (immatriculations, impôts, permis de conduire, pôle emploi, assurance retraite, assurance maladie, poste, CAF, MSA...) au plus près des habitants. Une **nouvelle France service** vient d'être labellisée en juillet 2021 à Landivy en copartage avec la MSA.
- **le volet territorial du CPER** œuvre quant à lui, à la mise en place de politiques de soutien à l'égalité des territoires. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a bénéficié d'un soutien financier pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Gorron.
- Dans le domaine de l'eau, la Communauté de Communes est signataire du **Contrat multithématisques Colmont-Ernée 2020-2022**; celui-ci prévoit des actions partenariales destinées à assurer la reconquête de la qualité des eaux sur le bassin.
- La Communauté de Communes du Bocage Mayennais est également associée à l'élaboration d'un **projet alimentaire territorial** (PAT). Porté par le Groupement d'Action Locale de Haute Mayenne, il vise la relocation de l'agriculture et de l'alimentation et l'instauration d'une gouvernance alimentaire locale. Son plan d'actions est bâti autour de quatre axes: développer l'offre de produits locaux et de qualité, favoriser l'approvisionnement de la restauration collective avec ces produits, sensibiliser les citoyens-consommateurs à ces produits locaux et mettre en valeur le patrimoine alimentaire local.
- la Communauté de Communes a lancé, conjointement avec la Communauté de Communes de l'Ernée un plan de **mobilité simplifiée**; il sera par ailleurs décliné en schémas directeurs cyclables à l'échelle de chacun des 2 EPCI.
- Sur le plan de la santé enfin, la Communauté de Communes avait engagé avec la Communauté de Communes de l'Ernée, dès 2014, l'élaboration du **projet de santé des professionnels du Nord-Ouest Mayennais**, dans le but de maintenir voire de développer l'offre de soins, et d'améliorer son organisation sur le territoire.

Il est à noter que la Communauté de Communes avait également co-signé avec l'État un **Contrat de Ruralité** en décembre 2016 (pour une période de 4 ans). Celui-ci avait défini une liste d'actions s'inscrivant dans 7 axes: 1) l'attractivité du territoire, 2) la revitalisation des bourgs centres (notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien aux commerces de proximité), 3) l'accès aux services publics aux services marchands et aux soins, 4) les mobilités locales et l'accessibilité du territoire, 5) la transition écologique et énergétique, 6) la cohésion sociale, 7) l'adaptation du service public et la recherche de mutualisation.

Dans le prolongement et en cohérence avec ces contrats et politiques locales, le C2RTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le C2RTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une

évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Les constats dressés précédemment mettent en lumière les principaux défis auxquels la Communauté de Communes du Bocage Mayennais est confrontée, il s'agit notamment de :

- retrouver de l'attractivité résidentielle et une dynamique démographique positive tout en limitant la consommation foncière,
- réussir à redynamiser les centres-bourgs,
- répondre aux difficultés de recrutement des entreprises afin de pourvoir les nombreuses offres d'emplois disponibles,
- pérenniser le développement économique et l'ancrage local des entreprises du territoire,
- maintenir le niveau d'équipement du territoire et assurer un accès aux services du quotidien à tous, et notamment aux plus modestes,
- anticiper le vieillissement de la population et les besoins qui en découlent,
- tendre vers une mobilité plus durable, notamment pour les déplacements de proximité,
- améliorer la qualité des masses d'eau et préserver les paysages bocagers,
- soutenir l'adaptation de l'agriculture au changement climatique,
- limiter les consommations de ressources et d'énergie et poursuivre le développement des énergies renouvelables pour devenir neutre en carbone à l'horizon 2050.

À travers le C2RTE et les actions qui en découlent, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais entend apporter des éléments de réponse à ces défis, en cohérence avec les projets et politiques déjà engagés par ailleurs.

À cet effet, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais entend structurer les interventions de son C2RTE autour de **3 grandes orientations stratégiques** qui s'inscrivent par ailleurs pleinement dans les priorités recherchées par le Gouvernement à travers ces nouveaux contrats intégrateurs (relance et développement économique, transition écologique, cohésion territoriale). Ces trois orientations stratégiques sont :

- **Orientation 1 : Pérenniser le développement économique et soutenir les transitions écologiques et numériques des entreprises locales.**
Il s'agit ici de valoriser et de tirer parti de l'une des singularités de la Communauté de Communes: la densité et le dynamisme de son tissu économique, notamment industriel. Pour ce faire, il convient d'aider les entreprises à poursuivre leur développement, dans une logique endogène, en résorbant les difficultés de recrutement qu'elles rencontrent. Il convient également de faire des entreprises des acteurs de la transition énergétique et numérique du territoire, en les accompagnant dans la mise en place de process industriels plus économes et en les aidant à faire évoluer la mobilité de leurs salariés. Enfin, il s'agit d'accompagner la transformation de l'activité agricole pour la rendre plus durable, davantage insérée dans les marchés de consommation locaux, et capable d'affronter les effets à venir du changement climatique.
- **Orientation 2 : Offrir un cadre de vie, des services de qualité pour renouer avec l'attractivité résidentielle.**
À travers cette orientation, l'ambition recherchée est de faire de la qualité du cadre de vie, le principal levier d'attractivité du territoire. Il s'agit donc d'intervenir sur différentes dimensions, qui concernent à la fois la qualité des tissus urbains et du patrimoine bâti, l'accès aux services du quotidien (santé, services publics, transport, commerces de proximité...), mais aussi aux équipements de loisirs, de culture, de sport... qui contribuent directement à

l'épanouissement individuel et collectif, ainsi qu'au renforcement de la vie associative. Il s'agit enfin de valoriser et de préserver les atouts environnementaux du territoire (qualité des eaux, paysages) qui doivent être considérés comme des vecteurs d'attractivité (résidentielle et touristique) à part entière et doivent donc être préservés comme tels.

- **Orientation 3 : Évoluer vers un territoire sobre en ressources et neutre en carbone en 2050**

Le territoire affiche, dans son PCAET, son ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, le C2RTE engagera des actions dans deux domaines: en premier lieu, il s'agit d'amplifier l'évolution vers la sobriété énergétique, en soutenant la dynamique de rénovation du parc de logements, en améliorant l'efficacité énergétique du patrimoine public et en soutenant l'essor d'une mobilité de proximité décarbonée. En second lieu, le C2RTE poursuivra le travail déjà engagé en matière de développement des énergies renouvelables, notamment en promouvant et en accompagnant les projets portés par les entreprises et les citoyens.

Article 3 – Les orientations et leur déclinaison en objectifs stratégiques

Les orientations sont déclinées en objectifs stratégiques comme suit :

- **Orientation 1 : Pérenniser le développement économique et soutenir les transitions écologique et numérique des entreprises locales**
 - O1.1 : Soutenir les entreprises dans leurs difficultés de recrutement,
 - O1.2 : Accompagner la transition vers une agriculture agroécologique, de proximité, résiliente au changement climatique,
 - O1.3 : Accompagner les transformations écologiques et numériques des entreprises.
- **Orientation 2 : Offrir un cadre de vie et des services de qualité pour renouer avec l'attractivité résidentielle**
 - O2.1 : Accélérer la revitalisation des centres-bourgs,
 - O2.2 : Développer une offre de mobilité durable adaptée au contexte rural,
 - O2.3 : Permettre à tous les habitants de s'épanouir dans la pratique sportive, artistique, culturelle et cultiver le «vivre ensemble»,
 - O2.4 : Assurer la couverture du territoire en commerces et services de proximité,
 - O2.5 : Préserver rigoureusement les ressources naturelles et paysagères.
- **Orientation 3 : Évoluer vers un territoire sobre en ressources et neutre en carbone en 2050**
 - O3.1 : Amplifier la dynamique de rénovation du parc de logements,
 - O3.2 : Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public,
 - O3.3 : Encourager et soutenir les initiatives locales en matière de production d'énergie renouvelable,
 - O3.4 : Susciter l'essor des modes actifs pour les déplacements du quotidien.

Le contenu de ces objectifs stratégiques est précisé en Annexe 1, à travers une déclinaison en objectifs opérationnels, assortis d'une liste d'indicateurs d'évaluation.

Ces orientations, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels, servent de trame au plan d'actions.

- En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces orientations et objectifs seront validés par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. L'ensemble des actions inscrites au contrat figure dans le tableau de synthèse, en annexe 2. Chaque action fait par ailleurs l'objet d'une fiche action ou d'une fiche projet, selon son degré de maturité. Les fiches actions et fiches projets sont jointes en annexe 3.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le plan d'action intègre les actions relevant des dispositifs de contractualisation que la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a signé avec l'État. Comme évoqué au § 1.2, ces contrats recouvrent les programmes «Petites Villes de Demain» et «France Services», qui concernent maintenant les trois communes de Gorron, Ambrières-les-Vallées et Landivy, ainsi que le Contrat multithématisques Colmont-Ernée 2020-2022.

4.2. Validation des actions

Les actions du C2RTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3. Le tableau en annexe 2 synthétise l'ensemble des actions et projets d'actions, répartis selon les orientations et objectifs.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de «fiches-projets» qui deviennent des «fiches-actions» lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires: des actions peuvent être communes à deux C2RTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent:

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat,
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire,

- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains,
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public,
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier),
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique),
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations,
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation),
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière),
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations, en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent C2RTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier aux autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont «à valider» quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le C2RTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la «Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique» (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les «fiches actions» ou les «fiches actions en maturation» seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Confronté à des enjeux communs avec d'autres territoires du Nord Mayenne, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a engagé des réflexions et des projets avec d'autres EPCI, elle est également signataire de contrats dont l'échelle dépasse celle de la communauté de communes.

Ces contrats et démarches (par ailleurs déjà évoquées au §1.2), sont donc intégrés ou pris en compte dans le C2RTE; cela implique que les actions inscrites dans ces documents ou contrats peuvent figurer au titre des actions C2RTE dès lors qu'elles contribuent à répondre à l'un de ses objectifs stratégiques (même si leur périmètre dépasse le seul périmètre de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais).

Les documents et contrats concernés au titre de ces actions inter-territoriales sont :

- le PCAET, élaboré conjointement avec la Communauté de Communes de l'Ernée et Mayenne Communauté,
- le plan de mobilité simplifié élaboré conjointement avec la Communauté de Communes de l'Ernée,
- le projet alimentaire territorial, dont l'élaboration est pilotée par le Groupement d'Action Locale de Haute Mayenne, outil de coopération entre les 4 EPCI du Nord Mayenne (Communauté de Communes du Bocage Mayennais, Communauté de Communes de l'Ernée, Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et Mayenne Communauté),
- le contrat multithématisques Colmont-Ernée.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs l'ANCT, Cerema, ADEME, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes:

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles,
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE,
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

A date de signature du présent contrat, l'élaboration du C2RTE a bénéficié de l'appui du Cerema dans le cadre d'une convention tri-partite associant la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, le Cerema et l'ANCT.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans le champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat rural de relance et de transition écologique, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du C2RTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le C2RTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du C2RTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du C2RTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du C2RTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au C2RTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du C2RTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du C2RTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du C2RTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le C2RTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du C2RTE,
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés,
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

6.4. Engagements de la Région

Le C2RTE étant notamment une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du C2RTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le C2RTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du C2RTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du C2RTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au C2RTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du C2RTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du C2RTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes: la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du C2RTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du C2RTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des C2RTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du C2RTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du C2RTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le C2RTE,
- Examiner l'avancement et la programmation des actions,
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du C2RTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique,
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du C2RTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

En complément des services de l'État (Préfecture, sous-Préfecture, Direction Départementale des Territoires) et de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, il sera composé :

- D'un représentant des services du Conseil départemental de la Mayenne,
- D'un représentant des services du Conseil régional des Pays de la Loire,
- Du chargé de développement du GAL de la Haute Mayenne, en charge de l'animation du programme Leader.

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour, le Comité Technique pourra être complété par les services des structures partenaires (ADEME, Banque des Territoires, Agence de l'eau, ...)

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du C2RTE,
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations,
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations,
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le C2RTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance,
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le C2RTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du C2RTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du C2RTE

Un tableau de bord de suivi du C2RTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du C2RTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du C2RTE.

Article 9 - Résultats attendus du C2RTE

Les résultats du C2RTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du C2RTE sont précisés en annexe 1 ; ils sont assortis des indicateurs d'évaluation proposés.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du C2RTE.

Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du C2RTE

L'entrée en vigueur du C2RTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du C2RTE

Le C2RTE est évolutif. Le corps du C2RTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du C2RTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du C2RTE

D'un commun accord entre les parties signataires du C2RTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Gorron, le 19 juillet 2021

Pour la Communauté de Communes
du Bocage Mayennais,
le Président, Bruno Lestas



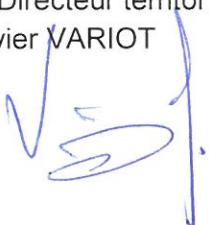
Pour le Conseil Régional,
La Présidente, Christelle Morançais,



Pour l'Agence de la Transition Écologique,
Le Directeur Régional, Franck Dumaître



Pour La Caisse des Dépôts – Banque des
Territoires,
Le Directeur territorial Mayenne Sarthe,
Olivier VARIOT



Pour l'État,
Le Préfet de la Mayenne,
Xavier Lefort,



Pour le Conseil Départemental,
Le Président, Olivier Richefou,



Pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
La Directrice Adjointe de la délégation MaineLoire
Océan, Marine RUAUX



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations et déclinaison en objectifs stratégiques et opérationnels.

Annexe 2 – Tableau de synthèse des actions inscrites au CRTE.
(avec porteurs de projets, maquette financière)

Annexe 3 – Fiches actions.

Annexe 1 – Orientations et déclinaison en objectifs stratégiques et opérationnels

Le tableau ci-dessous reprend les orientations et les objectifs stratégiques retenus comme axes structurants du C2RTE. Ces derniers sont déclinés en objectifs opérationnels.

Ils sont également assortis d'indicateurs d'évaluation. Un certain nombre d'entre eux sont directement tirés des propositions du CGDD (Commissariat Général au Développement Durable). À ce stade, ces indicateurs doivent être considérés comme des propositions, à préciser et confirmer par la suite, en fonction notamment de la disponibilité des données nécessaires à leur calcul et à leur actualisation ; cette liste d'indicateurs pourra donc être amenée à évoluer.

Orientations et déclinaisons

Orientation 1 : Pérenniser le développement économique et soutenir les transitions écologique et numérique des entreprises locales	
01.1 : Soutenir les entreprises dans leurs difficultés de recrutement	<p>Indicateurs de réalisation ou résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions engagées & d'événements organisés (Source : CCBM, actualisation : annuelle) Nombre de formations mises en œuvre et nombre d'élèves /apprentis formés annuellement sur le territoire de la CCBM (Source : CCBM, actualisation : annuelle) Nombre de logements spécifiquement destinés aux jeunes actifs, stagiaires, apprentis (Source : CCBM, actualisation : annuelle)
01.2 : Accompagner la transition vers une agriculture agroécologique, de proximité, résiliente au changement climatique	<p>Indicateurs d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'offres d'emploi non pourvues depuis plus de 6 mois (Source : CCBM, actualisation : annuelle) Part de chefs d'entreprises exprimant des difficultés de recrutement (Source : CCBM, actualisation : annuelle) <p>Indicateurs d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> Part (%) de la surface agricole utile du territoire en agriculture biologique (Source : DREAL/DRAAF, actualisation : biannuelle) Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un label ou d'une appellation de qualité (source DRAAF, actualisation : biannuelle) Nombre d'exploitations agricoles reprises ou transmises chaque année (source : DRAAF / CA, actualisation : annuelle) Nombre et part (%) des exploitations agricoles exerçant une activité complémentaire de vente directe ou d'hébergement (source : CA ?, actualisation : biannuelle) Part (%) (en valeur) des approvisionnements alimentaires, de la restauration collective locale, issus de fournisseurs localisés en Mayenne, ou d'un département limitrophe (Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Maine-et-Loire, Sarthe)(source : CCBM, actualisation : annuelle)

<ul style="list-style-type: none"> Efficacité carbone du secteur agricole local = émissions de GES d'origine agricole (teqCO2) / Surface Agricole Utile (source : DREAL, actualisation : biannuelle) Volumes d'eau prélevés pour l'irrigation / Surface Agricole Utile (source : agence de l'eau ?, actualisation : biannuelle) 	<p>O1.3 : Accompagner les transformations écologiques et numériques des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Identifier les besoins et créer des services et espaces de travail partagés pour les télétraveilleurs, b. Soutenir les entreprises dans la mise en place de process industriels plus économies, le développement de nouvelles filières et de matériaux bio-sourcés, c. Identifier des opportunités de développement de projets d'écoéconomie circulaire, d. Soutenir et accompagner l'évolution de la mobilité des salariés. <p>Indicateurs de réalisation ou de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises accompagnées ou ayant bénéficié d'un soutien public (financier, technique...) dans la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique ou numérique (source : CCBM, actualisation : annuelle) Nombre d'entreprises dotées d'un plan de mobilité d'entreprises ou inter-entreprises (source : CCBM, actualisation : annuelle) Nombre de salariés dans les entreprises disposant d'un plan de mobilité (source : CCBM, actualisation : annuelle) Nombre de lieux destinés au « télétravail partagé » (coworking) sur le territoire de la CCBM (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) <p>Indicateurs d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> Part (%) des déplacements domicile-travail réalisés en mode alternatif à la voiture individuelle (TC, vélo) (source : DREAL / INSEE, actualisation : bi- annuelle) Efficacité carbone des activités industrielles locales = Émissions de GES du secteur industriel (teq CO2) / nombre d'emplois industriels sur le territoire (source : DREAL / Basemis, INSEE, actualisation : biannuelle)
<p>O2 : Offrir un cadre de vie et des services de qualité pour renouer avec l'attractivité résidentielle</p> <p>O2.1 : Accélérer la revitalisation des centres-bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Faciliter la reprise et l'installation d'activités en centre-bourgs, b. Engager la réhabilitation et la valorisation du patrimoine local (architectural, bâti, récréatif, naturel...), c. Requalifier les espaces publics et entrées de bourgs. <p>Indicateurs de réalisation ou de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de m² de bâti ancien rénové (résidentiel ou d'activités) dans le cadre de programmes / d'opérations publiques (communales ou intercommunales) (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) Nombre de logements anciens rénovés et remis sur le marché dans le cadre d'interventions publiques (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) <p>Indicateurs d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de locaux commerciaux vacants (ou taux de vacance des locaux commerciaux) (source : CCBM ?, actualisation : biannuelle) 	

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes ne disposant plus d'un seul commerce (nomenclature BPE INSEE) (source : INSEE, actualisation : biannuelle) • Nombre total de commerces et services de détail à la population (nomenclature BPE INSEE : « B2 commerces alimentaires », « B3 commerces spécialisés non alimentaires », « A5 autres services à la population ») dans l'ensemble des communes de la CC et pour 1000 habitants (source : INSEE, actualisation : biannuelle) • Evolution de la population des communes (source: INSEE, actualisation :biannuelle) • Nombre de bourgs disposant de « zones de rencontre » « zone apaisée » ou « zone 30 » (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) 	Indicateurs d'impacts <ul style="list-style-type: none"> • Nombre annuel d'usagers des services de transport public (source : CR PdL,actualisation : annuelle) • Part modale des modes alternatifs à la voiture individuelle (source : DREAL /INSEE, actualisation : annuelle) • Émissions de GES liées au transport (source : DREAL / Basemis, actualisation :biannuelle) 	Indicateur de réalisation ou de résultat <ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements annuels dans la rénovation ou la construction d'équipements publics sportifs et culturels (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) 	Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents des associations pour 1000 habitants (source : ?,actualisation : ?) • Nombre d'équipements sportifs (nomenclature BPE INSEE) (total et pour 1000 habitants) (source : INSEE, actualisation : biannuelle) • Nombre d'équipements culturels et socio-culturels (base des équipements INSEE) (total et pour 1000 habitants) (source : INSEE, actualisation : biannuelle) • Nombre d'AMAP actives sur le territoire (et nombre d'adhérents) (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) • Nombre de recycleries ou activités assimilées (source : communes et CCBM,actualisation : annuelle) 	Indicateur de réalisation ou de résultat
<p>02.2 : Développer une offre de mobilité durable adaptée au contexte rural</p> <p>a. Expérimenter de nouveaux services de mobilité.</p>	<p>02.3 : Permettre à tous les habitants de s'épanouir dans la pratique sportive, artistique, culturelle et cultiver le « vivre ensemble »</p> <p>a. Investir dans des équipements sportifs, culturels et de loisirs décalqué,</p> <p>b. Soutenir le milieu associatif,</p> <p>c. Diffuser une offre culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre,</p> <p>d. Encourager et soutenir les initiatives en lien avec les nouvelles formes de production et de consommation.</p>		<p>Indicateur de réalisation ou de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents des associations pour 1000 habitants (source : ?,actualisation : ?) • Nombre d'équipements sportifs (nomenclature BPE INSEE) (total et pour 1000 habitants) (source : INSEE, actualisation : biannuelle) • Nombre d'équipements culturels et socio-culturels (base des équipements INSEE) (total et pour 1000 habitants) (source : INSEE, actualisation : biannuelle) • Nombre d'AMAP actives sur le territoire (et nombre d'adhérents) (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) • Nombre de recycleries ou activités assimilées (source : communes et CCBM,actualisation : annuelle) 	<p>Indicateur de réalisation ou de résultat</p>

<p>b. Maintenir et conforter une offre de santé de proximité,</p> <p>c. Entretenir et développer le patrimoine d'équipements pour un meilleur service aux habitants,</p> <p>d. Enrichir l'offre de services en matière de petite enfance, enfance & jeunesse,</p> <p>e. Conforter, maintenir, voire développer, le tissu commercial local,</p> <p>f. Développer des outils de communication et de promotion du territoire adaptés aux publics (adolescents, jeunes actifs).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Montant des investissements annuels dans la rénovation ou la construction d'équipements publics (hors équipements sportifs et culturels) (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) <p>Indicateurs d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre total d'établissements et services de santé pour 1000 habitants (nomenclature « D1 » de la BPE INSEE) (source : INSEE, actualisation : biannuelle) Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux pour 1000 habitants (nomenclature « D2 » et « D3 » de la BPE INSEE) (source : INSEE, actualisation : biannuelle) Nombre de services d'action sociale pour personnes âgées (nomenclature D4de la BPE INSEE) pour 1000 personnes de plus de 75 ans (source : INSEE, actualisation : biannuelle) Nombre total de commerces et services de détail à la population (nomenclature BPE INSEE : « B2 commerces alimentaires », « B3 commerces spécialisés non alimentaires », « A5 autres services à la population ») dans l'ensemble des communes de la CC et pour 1000 habitants (source : INSEE, actualisation : biannuelle) Nombre d'équipements de services publics et services généraux pour 1000habitants (nomenclature « A1 » et « A2 » de la BPE INSEE) (source : INSEE, actualisation : biannuelle)
<p>O2.5 : Préserver rigoureusement les ressources naturelles et paysagères</p> <p>a. Améliorer la qualité des masses d'eau,</p> <p>b. Favoriser la qualité environnementale des Zones d'Activités,</p> <p>c. Faire du bocage un élément fort de l'identité et de la qualité environnementale du territoire,</p> <p>d. Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de biodiversité,</p> <p>e. Développer une gestion vertueuse des déchets ménagers.</p>	<p>Indicateur de réalisation ou de résultat</p> <p>Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes (source : DREAL / MTE, actualisation : biannuelle)</p> <p>Linéaire de haies bocagères plantées annuellement (source : ?, actualisation : ?)</p> <p>Indicateurs d'impacts</p> <p>Part des cours d'eau en bon état écologique (source : DREAL / Agence de l'eau, actualisation : biannuelle)</p> <p>Collecte de déchets ménagers et assimilés (avec gravats) (source : DREAL / ADEMIE,actualisation : tous les 4 à 6 ans ?)</p> <p>Linéaire de haies bocagères par ha (source : ?, actualisation : ?)</p>
<p>Orientations</p> <p>O3 : Évoluer vers un territoire sobre en ressources et neutre en carbone en 2050</p> <p>O3.1 : Amplifier la dynamique de rénovation du parc de logements</p> <p>a. Sensibiliser et accompagner le grand public dans ses travaux de rénovation thermique,</p> <p>b. Travailler à la montée en compétences des professionnels du bâtiment.</p>	<p>Indicateurs de réalisation ou de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages accompagnés (techniquement ou financièrement) par la plate-forme de la rénovation énergétique du territoire (source : CCBM, actualisation : annuelle) Montant des aides financières accordées aux ménages pour des opérations de rénovation énergétique (source : CCBM, actualisation : annuelle)

	<p>Indicateurs d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire (source : DREAL, actualisation : biannuelle) • Nombre et part (%) de passoires thermiques dans le parc de logements (source : DREAL, actualisation : ?) • Consommation énergétique et émissions GES annuelles du secteur résidentiel (totales et rapportées au nombre de logements) (source : DREAL / Basemis, actualisation : ?)
03.2 : Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public	<p>Indicateurs de réalisation ou de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements annuels consacrés à des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique de bâtiments ou éléments de patrimoine public (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) • Part des points lumineux d'éclairage public constitués d'ampoules LED (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle)
03.3 : Encourager et soutenir les initiatives locales en matière de production d'énergie renouvelable	<p>Indicateurs d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane sur le territoire (en MWh) (source : DREAL / Basemis, actualisation : ?) • Production totale d'énergie renouvelable produite localement rapportée à la consommation totale (source : DREAL / Basemis, actualisation : ?)
03.4 : Susciter l'essor des modes actifs pour les déplacements du quotidien	<p>Indicateurs de réalisation ou de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de pistes ou bandes cyclables sécurisées sur le territoire (totale et par habitant) (DREAL / openstreet Map, actualisation : biannuelle) • Montant des subventions versées annuellement pour l'aide à l'achat d'un vélo électrique (source : CCBM, actualisation : annuelle) • Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide financière à l'achat d'un vélo électrique (source : CCBM, actualisation : annuelle) • Nombre d'élèves sensibilisés à l'utilisation du vélo (source : communes et CCBM, actualisation : annuelle) <p>Indicateurs d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part d'actifs cyclistes pour leurs déplacements domicile-travail (source : DREAL / INSEE, actualisation : biannuelle)

Annexe 2 – Tableau de synthèse des actions inscrites au C2RTE

Tableau de synthèse des actions CRTE de la CC du Bocage Mayennais

	Fiche « action » « projet »	Porteur, maître d'ouvrage	Coût estimatif	Subventions obtenues		Subventions attendues		Calendrier travaux / engagement
				Nature	Montant	Nature	Montant	
Axe 1 : Pérenniser le développement économique et soutenir les transitions écologique et numérique des entreprises locales								
O1.1 : Soutenir les entreprises dans leurs difficultés de recrutement	O1.1a Accompagner le développement de nouveaux services et dispositifs de soutien aux entreprises							
	Action : Création d'un espace emploi digital		CC BM	8 305 €	Europe LEADER	6 644 €		2021
	Action : ...							
	O1.1b Aider à renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie auprès des jeunes							
	Action : ...							
	O1.1c Développer, en lien avec les employeurs, une offre de logements ciblée pour les jeunes et apprentis							
	Action : Transformation de l'école élémentaire en logements (pour stagiaires et étudiants)		Gorron	300 000 €			Département Région	90 000 € 90 000 €
	Action : Transformation de la gendarmerie en gîte de groupes (not. Pour l'accueil de jeunes)		Gorron	500 000 €				2025
	O1.1d Accompagner le développement de formations/apprentissages et de services d'insertion professionnelle pour les filières en tension							
	Action : Crédit d'impôt recherche		CC BM	14 000 €				2021
O1.2 : Accompagner la transition vers une agriculture agro-écologique, de proximité, résiliente au changement climatique	Action : Mise en place d'une action en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion		CC BM	57 000 €				2021
	O1.2a Mettre en place des aides à la conversion en agriculture biologique ou vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement							
	Action : Crédit d'impôt recherche		CC BM	18 000 €				2021
	Action : ...							
	O1.2b Utiliser la commande publique pour soutenir l'agriculture de proximité							
	Action : Réflexion sur la déclinaison du PAT de Haute Mayenne sur le bassin d'Ambrières		Ambrières-les-Vallées					2021
	Action : ...							
	O1.2c Accompagner les projets de diversification des exploitations agricoles (hébergement, vente à la ferme, circuits courts...)							
	Action : ...							
	O1.2d Accompagner la reprise et la transmission des exploitations agricoles							
O1.3 : Accompagner les transformations écologiques et numériques des entreprises	Action : ...							
	O1.3a Identifier les besoins et créer des services et espaces de travail partagés pour les télétravailleurs							
	Action : Crédit d'impôt recherche		Ambrières-les-Vallées	1 000 000 €				2021
	Action : ...							
	O1.3b Soutenir les entreprises dans la mise en place de process industriels plus économies, le développement de nouvelles filières et de matériaux bio-sourcés							
	Action : Versement une subvention à SERAP industries		Etat					
	Action : ...							
	O1.3c Identifier des opportunités de développement de projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire							
	Action : Mise en place d'un lieu dédié au réemploi							
	Action : ...							
Axe 2 : Offrir un cadre de vie et des services de qualité pour renouer avec l'attractivité résidentielle								
	O2.1a Faciliter la reprise et l'installation d'activités en centre-bourg							
	Action : Soutien financier des projets de création et reprise de TPE artisanales, commerciales et de services (Prêts d'Honneur...)							
	Action : Recrutement d'un.e chargé.e de mission PVD							
	Action : Rénovation de l'épicerie et de son logement		Montaudin	300 000 €				
	Action : Recyclage d'une friche industrielle		Ambrières-les-Vallées	2 900 000 €				2022
	Action : Revitalisation de la friche industrielle Monbana		Landivy	450 000 €			Etat - DETR / DSIL ADEME - AAP friches industrielles	150 000 € 100 000 €
	Action : Crédit d'impôt recherche		Landivy	530 000 €			Etat - DETR / DSIL	150 000 €
	Action : Rénovation du logement attenant au dernier commerce		Saint-Berthevin-la-Tannière					2022
	Action : Acquisition d'immeubles pour la revitalisation du centre-bourg		Saint-Berthevin-la-Tannière					2022

	Fiche « action » « projet »	Porteur, maître d'ouvrage	Coût estimatif	Subventions obtenues		Subventions attendues		Calendrier travaux / engagement
				Nature	Montant	Nature	Montant	
O2.1b Engager la réhabilitation et la valorisation du patrimoine local (architectural, bâti, récréatif, naturel...)								
Action : Rénovation d'un logement communal à Chantrigné		Chantrigné		DSIL Relance 2021	8 795 €			
Action : Rénovation de logements locatifs		Carelles	15 000 €					
Action : Acquisition d'une maison pour mise en location		Chantrigné	100 000 €			Département - PDH Etat - DETR	7 900 € 30 000 €	2022
Action : Rénovation de l'église (tranche ferme)		Brecé	467 560 €	Etat - DRAC Département - CDT 2016-21 Fondation "Sauvegarde de l'art français"	163 464 € 25 114 € 15 000 €	Région Département - Patrimoine de caractère	93 512 € 102 992 €	2021
Action : Rénovation de l'église (tranches optionnelles)		Brecé	1 151 700 €			Etat - DRAC	230 339 €	2022
Action : Acquisition et rénovation de bâtiments vacants pour création de 7 logements communaux		Fougerolles-du-Plessus	1 128 165 €	Etat - DETR 2020 Etat - DSIL énergétique 2021 Département - fonds habitat 2016-21 Département - Mayenne Relance	34 200 € 408 325 € 88 529 € 25 449 €	Département - plan May aînés Région - ligne sectorielle habitat Région - PLRIC	30 000 € 200 000 € 40 698 €	2021
Action : Réhabilitation de 2 logements communaux		Gorron	207 900 €	Département Région	55 300 € 62 370 €			2021
Action : Réhabilitation d'un immeuble de 5 logements communaux (tranche A)		Gorron	260 000 €	Région Département	60 000 € 53 076 €			2022
Action : Réhabilitation d'un immeuble de 5 logements communaux (tranche B)		Gorron	260 000 €	Région Département	60 000 € 53 076 €			2022
Action : Rénovation de l'église		Gorron	735 000 €	Département - CDT 2016-21 Région - CTR 2020	66 000 € 217 650 €			2022
Action : Réhabilitation de l'immeuble Rue Magenta - Place de la Houssaie		Gorron	81 205 €	Etat - DETR	40 602 €	Région	24 361 €	2023
Action : Réhabilitation de l'immeuble Rue de la Mairie		Gorron	147 150 €	Etat - DETR	73 575 €	Région	44 145 €	2023
Action : Réhabilitation de l'immeuble Place de la Mairie		Gorron	70 000 €	Etat - DETR	35 000 €	Région	21 000 €	2022
Action : Rénovation d'un immeuble en 2 logements locatifs		Saint-Berthevin-la-Tannière	267 000 €	Région - PLRIC Département - Mayenne Relance Département - CDT 2016-21 Département - fonds habitat 2016-21	53 538 € 7 124 € 8 388 € 26 613 €			2021
Action : Rénovation d'un logement locatif		Saint-Berthevin-la-Tannière						2022
Action : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		CC BM						2022
Action : Fougerolles-du-Plessis, rénovation de 9 logements dans les 4 maisons du centre-bourg		Fougerolles-du-Plessus		DSIL Relance 2021	408 325 €			
Action : Landivy, rénovation de maison à destination de location		Landivy		DSIL Relance 2021	350 000 €			
Action : Réhabilitation du logement du presbytère		Oiseau		Région - PLRIC Etat - DSIL énergétique 2021	41 821 € 104 552 €			2021
Action : Pontmain, réaménagement du 19 rue de Bretagne pour création de 3 logements		Pontmain		DETR 2021	126 798 €			
Action : Aménagement d'un itinéraire de randonnée le long de le Colmont								
Action : Rénovation de la couverture de l'église		Lesbois		DET 2021 exceptionnelle				
Action : Réfection du clocher de l'église		Colombiers-du-Plessis						2022
Action : Réhabilitation de 2 logements au dessus de l'école		La Dorée		DET 2021 exceptionnelle	26 843 €			
Action : Aménagement de l'ilot du centre-bourg		Landivy	1 153 000 €	Département - fonds habitat 2016-21 Etat - DSIL 2021 Région - CTR 2020	75 000 € 350 000 € 86 000 €	Région - logements locatifs Région - PLRIC	200 000 € 75 000 €	2021
Action : Revitalisation de logements vacants		Ambrières-les-Vallées						2022
Action : Mise en accessibilité PMR de 2 logements locatifs		Le Pas	40 000 €					2021
O2.1c Requalifier les espaces publics et entrées de bourgs								
Action : Revitalisation du centre-bourg de Saint-Ellier-du-Maine		Saint-Ellier-du-Maine		DET 2021	276 267 €			
Action : Revitalisation du centre-bourg de Saint-Mars-sur-la-Futaie		Saint-Mars-sur-la-Futaie	1 383 318 €	Etat - DETR 2021 Etat - DSIL énergétique 2021 Région - PLRIC	300 000 € 31 086 € 75 000 €			2022
Action : revitalisation centre-bourg de Gorron		Gorron		DET 2021	357 750 €			
Action : Réaménagement des abords de l'église et du cinéma		Gorron	287 550 €	Etat - DETR	143 775 €			2023
Action : Aménagement de cheminement et espaces verts		Brece						2022

	Fiche « action » « projet »	Porteur, maître d'ouvrage	Coût estimatif	Subventions obtenues		Subventions attendues		Calendrier travaux / engagement
				Nature	Montant	Nature	Montant	
	Action : Sécurisation et accessibilité de la route de St Denis	Colombiers-du-Plessis						2023
	Action : Aménagement et sécurisation du centre-bourg	Colombiers-du-Plessis						2022
	Action : Aménagement du bourg	Carelles	400 000 €					2025
	Action : Sécurisation du centre-bourg	Oiseau						2021
O2.2 : Développer une offre de mobilité durable adaptée au contexte rural	O2.2a Expérimenter de nouveaux services de mobilité							
	Action : Elaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma cyclable	CC BM	voir O3.4					
	Action : ...							
O2.3 : Permettre à tous les habitants de s'épanouir dans la pratique sportive, artistique, culturelle et cultiver le « vivre ensemble »	O2.3a Investir dans des équipements sportifs, culturels et de loisirs de qualité							
	Action : rénovation de la piscine intercommunale de Gorron	CC BM	800 000 €	DETR DSIL Relance Dépt. AP 2019-2021	150 000 € 375 000 € 113 371 €			2021
	Action : rénovation et extension du complexe sportif de Gorron	CC BM	628 000 €	Dept. Mayenne Relance	145 544 €	DETR	150 000 €	2022
	Action : Aménagement de terrains de foot en gazon synthétique	Ambrières-les-Vallées	857 690 €	Département - AAP terrains synthétiques	150 000 €	Ligue Nationale de Football Contrat de Plan Etat/Région CCBM		2021
	Action : Aménagement de terrains de foot à 5 en gazon synthétique	Ambrières-les-Vallées	228 710 €			Ligue Nationale de Football Contrat de Plan Etat/Région CCBM		2021
	Action : Construction d'une salle de convivialité	Brece	59 577 €					2022
	Action : Développement du Parc de Loisirs de La Colmont	Gorron	500 000 €			Agence Nationale du Sport Région Département Europe - LEADER	75 000 € 90 000 € 40 000 € 40 000 €	2023
	Action : Rénovation du camping du Parc de Vaux	Ambrières-les-Vallées						2025
	Action : Développer l'attrait touristique de la commune	Saint-Ellier-du-Maine	164 681 €	Etat - DETR	49 458 €	Etat - DSIL	32 972 €	2021
	Action : Création d'un terrain multisports	Montaudin	50 000 €					2022
	O2.3a Soutenir le milieu associatif							
	Action : Transformation de l'école maternelle en espace solidarités	Gorron	300 000 €	Département	90 000 €			2025
	Action : ...							
	O2.3b Diffuser une offre culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre							
	Action : ...							
	O2.3c Encourager et soutenir les initiatives en lien avec les nouvelles formes de production et de consommation							
	Action : ...							
	O2.4a Maintenir un bon niveau de services pour la prise en charge de la dépendance et anticiper les besoins futurs							
	Action : Acquisition et viabilisation du terrain du nouvel EHPAD	Ambrières-les-Vallées	350 000 €					2021
	Action : Transformation du gîte de La Colmont en résidence séniors	Gorron	300 000 €					2025
	Action : Le Pas, Aménagement d'un plateau au droit de l'EHPAD	Le Pas		DET 2021	7 777 €			
	Action : Diversifier l'offre en logements pour accueillir la population (notamment personnes âgées)	Saint-Ellier-du-Maine	75 575 €					2021
	O2.4b Maintenir et conforter une offre de santé de proximité							
	Action : ...							
	O2.4c Entretenir et développer le patrimoine d'équipements pour un meilleur service aux habitants							
	Action : Carelles, rénovation de la salle communale	Carelles	200 000 €	DET 2021	2 753 €			2023
	Action : Aménagement d'un parking pour le cimetière	Couesme-Vauze						2022
	Action : Construction d'une garderie, salle de motricité, cantine	Brece						2022
	Action : Désertines, aménagement et accessibilité du cimetière	Desertines		DET 2021	9 233 €			
	Action : Lesbois, construction d'un atelier communal	Lesbois		DET 2021	14 708 €			
	Action : Saint-Loup-du-Gast, travaux cimetière	Saint-Loup-du-Gast		DET 2021	9 166 €			
	Action : Vieuvy, aménagement cimetière, ossuaires	Vieuvy		DET 2021	3 809 €			
	Action : Construction d'un nouveau restaurant scolaire	Gorron	700 000 €			Etat - DETR Département	210 000 € 140 000 €	2024
	Action : construction d'un nouveau groupe scolaire primaire	Gorron	2 000 000 €			Région Département	90 000 € 90 000 €	2025
	Action : Construction d'un nouveau centre de secours	Gorron	1 200 000 €					2023
	Action : Aménagement d'un nouvel espace pour l'agence postale et revitalisation de l'espace existant	Ambrières-les-Vallées	350 000 €					2021

		Fiche « action » « projet »	Porteur, maître d'ouvrage	Coût estimatif	Subventions obtenues		Subventions attendues		Calendrier travaux / engagement
					Nature	Montant	Nature	Montant	
O2.4 : Assurer la couverture du territoire en commerces et services de proximité	Action : travaux de réparation de la cuve du réservoir de Saint-Fraimbault,		Synd. intercom. d'eau potable et d'assain. NC Colmont Mayenne et Varenne		DETR 2021	1 795 €			
	Action : construction d'une nouvelle gendarmerie à Gorron		CC BM	2 733 000 €	Région CTR 2020 Dépt. CDT 2016-2021 DETR DSIL Relance DSIL grandes priorités	129 050 € 576 546 € 150 000 € 292 971 € 304 029 €	Etat MI	195 429 €	2021
	Action : Amélioration des conditions d'accueil à la mairie		Chatillon-sur-Colmont	37 034 €			La Poste Région	18 517 € 7 406 €	2021
	Action : Réfection des sanitaires de la salle du centre de loisirs		Chatillon-sur-Colmont	26 369 €	Département	20 786 €			2021
	Action : Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente		Lesbois	250 000 €					2022
	Action : Rénovation de l'agence Postale		Montaudin	350 000 €					2023
	Action : Rénovation de l'école		Montaudin	150 000 €					2022
	Action : Améliorer l'offre à la population en matière de services, commerces, équipements		Saint-Ellier-du-Maine	335 000 €	Etat - DETR	100 500 €	Etat - DSIL	67 000 €	2021
	Action : Création d'un nouveau lotissement communal		Fougerolles-du-Plessus	214 645 €					2022
	Action : Création d'un lotissement communal		Gorron	150 000 €					2022
	Action : Viabilisation d'un lotissement communal		Landivy	165 000 €					2022
	Action : Construction de 2 pavillons locatifs		Le Pas	346 240 €					2021
	Action : Création d'une station service		Montaudin	150 000 €					2022
	Action : Acquisition d'une maison pour création d'un logement locatif		Le Pas						2022
	Action : Etude géotechnique sur le site de la Mairie		Ambrières-les-Vallées	30 000 €					2021
	Action : Construction ou rénovation d'un local pour les services techniques		Saint-Berthevin-la-Tannière						2022
O2.4d Enrichir l'offre de services en matière de petite enfance, enfance & jeunesse									
O2.4e Conforter, maintenir, voire développer, le tissu commercial local	Action : Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles		Colombiers-du-Plessis						2022
	Action : Soutien financier des projets de développement et de mise aux normes des TIC		CC BM						
	Action : Mise en place d'une action en faveur du commerce local		CC BM	31 000 €					2021
	O2.4f Développer des outils de communication et de promotion du territoire adaptés aux publics (adolescents, jeunes actifs)								
	Action : ...								
O2.5 : Préserver rigoureusement les ressources naturelles et paysagères	O2.5a Améliorer la qualité des masses d'eau								
	Action : Accompagner les changements de pratique dans la gestion des espaces naturels et agricoles								
	Action : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées		Chatillon-sur-Colmont	419 850 €	Département Agence de l'Eau	125 955 € 209 925 €			2021
	O2.5b Favoriser la qualité environnementale des Zones d'Activités								
	Action : Amélioration des conditions d'accès et de desserte des ZA des Vallées et de la Route de Cigné à Ambrières-les-Vallées		CC BM	154 830 €	Région CTR 2020 DETR 2021	90 000 € 30 049 €			2021
	Action : Viabilisation de la Zone d'Activités de Oisseau		CC BM	70 000 €	Région CTR 2020	50 000 €			2021
	Action : Viabilisation de la Zone d'Activités de Fougerolles-du-Plessus		CC BM	70 000 €	Région CTR 2020	50 000 €			2021
	Action : Viabilisation du Parc d'Activités de La Tannière à St Berthevin-la-Tannière		CC BM	70 000 €	Région CTR 2020	50 000 €			2021
	Action : Réaménagement du Parc d'Activités des Besnardières à Gorron								
	Action : Revitalisation de la friche industrielle de l'ancien site Gontier		Landivy	420 000 €			Etat - DETR / DSIL ADEME - AAP friches industrielles	150 000 € 100 000 €	2022
	O2.5c Faire du bocage un élément fort de l'identité et de la qualité environnementale du territoire								
	Action : Mise en œuvre de programmes de reboisement								
	Action : Paiement pour services environnementaux pour des haies multifonctionnelles		SENOM	697 000 €			Département Agence de l'Eau	16 300 € 652 500 €	2022
	O2.5d Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de biodiversité								
	Action : Engament de la démarche « Territoire engagé pour la Nature »								
	Action : ...								
	O2.5.e Développer une gestion vertueuse des déchets ménagers								
	Action : Installation de systèmes de contrôle d'accès aux déchetteries		CC BM	186 680 €	DETR 2021 Région CTR 2020	55 404 € 75 000 €	Dépt. Ligne sectorielle	15 000 €	2021
	Action : ...								
Axe 3 : Évoluer vers un territoire sobre en ressources et neutre en carbone en 2050									
O3.1 : Amplifier la dynamique de rénovation du territoire	O3.1a Sensibiliser et accompagner le grand public dans ses travaux de rénovation thermique								
	Action : Recrutement d'un conseiller en énergie partagée		CC BM	150 000 €					2022
	Action : Mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique		CC BM	546 000 €					2021

	Fiche « action » « projet »	Porteur, maître d'ouvrage	Coût estimatif	Subventions obtenues		Subventions attendues		Calendrier travaux / engagement
				Nature	Montant	Nature	Montant	
Dynamique de renouvellement du parc de logements	Action : ...							
	O3.1b Travail à la montée en compétences des professionnels du bâtiment							
	Action : ...							
O3.2 : Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public	O3.2a Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics							
	Action : Réalisation de travaux d'économie d'énergie dans la halle des sports de d'Ambrières-les-Vallées		CC BM	89 000 €	Dépt. AP 2019-2021	67 000 €		2021
	Action : Levare, travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux		Levare		DSIL Relance 2021	31 976 €		
	Action : Saint-Mars-sur-la-Futaie, isolation et chauffage de l'épicerie		Saint-Mars-sur-la-Futaie		DSIL Relance 2021	31 086 €		
	Action : Travaux d'économie d'énergie sur la halle sportive d'Ambrières-les-Vallées							
	Action : changement des fenêtres de la mairie, Couesme-Vauze		Couesme-Vauze		DETR 2021	1 558 €		
	Action : Rénovation énergétique de la Mairie et des logements communaux		Herce	36 614 €				
	Action : Rénovation thermique et acoustique de la salle polyvalente		Brece					2022
	Action : Travaux d'économies d'énergie dans les logements communaux		Brece					2022
	Action : Rénovation thermique d'un logement communal		Brece	280 418 €	Etat - DETR Région Département	81 856 € 79 363 € 54 373 €		2021
	Action : Aménagement et rénovation énergétique de 2 logements en centre-ville		Gorron	109 000 €	Etat - DETR	54 485 €	Région	32 700 €
	Action : Mise en place d'une pompe à chaleur avec sondes géothermiques commune à 7 logements		Fougerolles-du-Plessus	63 739 €			Région - PLRIC	12 732 €
	Action : Installation d'un système de chauffage par géothermie à l'école		Chantrigné	50 000 €				2023
	O3.2b Améliorer les performances de l'éclairage public							
	Action : Ambrières-les-vallées, réfection éclairage public		Ambrières-les-Vallées	151 265 €	DET 2021	75 632 €		2021
	Action : Effacement de réseaux Rue des Pins avec rénovation de l'éclairage public		Brece	246 557 €	TEM 53 DET 2021	110 590 € 2 533 €		
	Action : Réfection de l'éclairage de l'extérieur de la Mairie		Colombiers-du-Plessis					2022
O3.3 : Encourager et soutenir les initiatives locales en matière de production d'énergie renouvelable	Action : Chantrigné, éclairage autour de l'église		Chantrigné		DET 2021	30 631 €		
	Action : Montaudin, réfection de l'éclairage public avec économie d'énergie		Montaudin		DET 2021	11 720 €		
	Action : ...							
	O3.3a Accompagner les projets de méthanisation							
	Action : ...							
	O3.3b Soutenir les projets de production d'énergie renouvelables							
	Action : Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement de l'énergie photovoltaïque		CCBM	840 000 €	Dépt	630 000 €		2021
	Action : Élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables							
O3.4 : Susciter l'essor des modes actifs pour les déplacements du quotidien	Action : Etude préalable à la création d'un réseau de chaleur		Ambrières-les-Vallées					2021
	Action : Pose de panneaux photovoltaïques sur un hangar		Levare					
	Action : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux		Saint-Berthevin-la-Tannière	50 000 €				2022
	Action : Transition écologique par la rénovation du centre-bourg (installation de panneaux photovoltaïques)		Saint-Ellier-du-Maine					2021
	Action : Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes		Le Pas					2022
	O3.4a Développer des infrastructures sécurisées pour la pratique du vélo et les mobilités actives							
	Action : Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement de l'énergie photovoltaïque		Ambrières-les-Vallées	651 455 €	Etat - DSIL Relance Etat - DSIL 2020 Région - PLRIC Département - Mayenne Relance Département - Amendes police Département - Mobilité douce	95 000 € 48 575 € 75 000 € 48 231 € 16 000 € 162 863 €		2021
	Action : Elaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma cyclable		CC BM	140 000 €				2021
O3.4 : Susciter l'essor des modes actifs pour les déplacements du quotidien	Action : Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement de l'énergie photovoltaïque		Ambrières-les-Vallées	778 000 €				2021
	Action : Aménagement d'une voie douce vers St Loup		Chantrigné	64 400 €			Etat - DETR Département - Amendes de police	12 880 € 12 880 €
	Action : Aménagement d'une voie douce vers le Val d'Ièvre		Chantrigné	35 000 €			Département - Amendes de police	8 750 €
	Action : Agir sur la mobilité pour favoriser l'accès au centre-bourg et améliorer le cadre de vie		Saint-Ellier-du-Maine	429 585 €	Etat - DETR Région	128 875 € 47 900 €	Etat - DSIL	85 917 €
	O3.4b Sensibiliser les publics scolaires et d'entreprises et développer des formations à la conduite							
	Action : ...							
	O3.4c Soutenir l'usage du vélo électrique							
	Action : ...							



PREFECTURE DE LA MAYENNE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT RURAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRRTE)**

ANNEE 2021

ENTRE

La préfecture du département de la Mayenne, représentée par Xavier LEFORT, Préfet d'une part,
ET

La Communauté de communes de la communauté de communes du Bocage Mayennais, représentée par Bruno LESTAS, Président

d'autre part,
dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat rural de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.



VU le contrat rural de relance et de transition écologique de la communauté de communes signé le 19 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat rural de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat rural de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat rural de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat rural de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve

que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	CRTE	Montant total (HT)	Part MO	Part Etat	DETR 2021	DSIL Exceptionnelle 2021	DSIL Relance 2021	Part autres financeurs
réfection éclairage public	Ambrières-les-V.	O3.2	151 265 €	75 633 €	75 632,48 €	75 632,48 €			0 €
Effacement de réseaux Rue des Pins avec rénovation de l'éclairage public	Brecé	O3.2	260 242 €	81 971 €	2 533,28 €	2 533,28 €			175 738 €
Rénovation salle communale	Carelles	O3.2	9 180 €	4 590 €	2 753,70 €	2 753,70 €			1 836 €
Installation de systèmes de contrôle d'accès aux déchèteries	CCBM	O2.5	186 680 €	56 276 €	55 404,00 €	55 404,00 €			75 000 €
conditions d'accueil ZA des Vallées et Rte de Cigné	CCBM	O2.5	223 404 €	103 354 €	30 049,55 €	30 049,55 €			90 000 €
éclairage autour de l'église	Chantrigné	O3.2	39 518 €	8 886 €	30 631,86 €	30 631,86 €			0 €
rénovation d'un logement communal	Chantrigné	O2.1	46 480 €	10 455 €	8 795,00 €			8 795,00 €	27 230 €
changement fenêtres mairie	Couësmes V.	O3.2	5 195 €	1 040 €	1 558,50 €	1 558,50 €			2 597 €
accessibilité du cimetière	Désertines	O2.1	46 169 €	27 703 €	9 233,00 €	9 233,00 €			9 233 €
rénovation de logements communaux	Fougerolles-du-P.	O2.1	990 635 €	268 331 €	408 325,75 €			408 325,75 €	313 978 €
aménagement centre-bourg	Gorron	O2.1	715 500 €	357 750 €	357 750,00 €	357 750,00 €			0 €
réhabilitation de 2 logements	La Dorée	O2.1	76 756 €	33 844 €	26 843,06 €			26 843,06 €	16 069 €
Aménagement de l'ilot du centre-bourg	Landivy	O2.1	1 100 000 €	378 000 €	350 000,00 €			350 000,00 €	372 000 €
aménagement d'un plateau devant l'EPHAD	Le Pas	O2.1	37 473 €	9 092 €	7 777,50 €	7 777,50 €			20 604 €
construction atelier communal	Lesbois		50 000 €	25 292 €	14 708,22 €	14 708,22 €			10 000 €
rénovation toiture de l'église	Lesbois	O3.2	37 000 €	11 221 €	7 279,20 €		7 279,20 €		18 500 €
économies d'énergie sur bâtiments communaux	Levaré	O3.2	97 897 €	39 690 €	31 976,80 €			31 976,80 €	26 230 €
réfection de l'éclairage public avec économie d'énergie	Montaudin	O3.2	23 080 €	11 860 €	11 220,30 €	11 220,30 €			0 €
Réhabilitation du logement du presbytère	Oisseau	O2.1	209 104 €	62 731 €	104 552,00 €			104 552,00 €	41 821 €
création de logements au 19 rue de Bretagne	Pontmain	O2.1	431 470 €	236 309 €	126 798,40 €	126 798,40 €			68 363 €
réparation réservoir	SIAEP		7 704 €	5 909 €	1 795,00 €	1 795,00 €			0 €
revitalisation centre-bourg	St Ellier-du-M.	O2.1	999 996 €	588 729 €	296 267,00 €	276 267,03 €			115 000 €
travaux cimetière	St Loup du G.	O2.1	43 405 €	11 981 €	9 166,00 €	9 166,00 €			22 258 €
revitalisation centre-bourg	St Mars-sur-la-F.	O2.1	1 072 000 €	697 000 €	300 000,00 €	300 000,00 €			75 000 €
isolation de l'épicerie	St Mars-sur-la-F.	O3.2	77 197 €	46 110 €	31 086,80 €			31 086,80 €	0 €
aménagement cimetière	Vieuvy	O2.1	23 906 €	12 907 €	3 809,40 €	3 809,40 €			7 190 €



O2.1 : Accélérer la revitalisation des centres-bourgs
O2.5 : Préserver rigoureusement les ressources naturelles et paysagères
O3.2 : Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public

Total des crédits Etat accordés par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL
2 305 946,80 €	961 579,41 €	1 317 088,22 €	7 279,20 €

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat rural de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à GORRON, le 30/11/2021

Le Président de la Communauté de communes du Bocage Mayennais,



Le Préfet de la Mayenne,

Xavier LEFORT

Tableau à jour au 26 novembre 2021

Action	Maitre d'ouvrage (MO)	CRTE	Montant total (HT)	Part MO	Part Etat	DETR 2021	DSIL Exceptionnelle 2021	DSIL Relance 2021	Part autres financeurs	Région	Département	TEM53	Autres (1)
réfection éclairage public	Ambrières-les-V.	03.2	151 265 €	75 633 €	75 632,48 €	75 632,48 €	0 €						
Effacement de réseaux Rue des Pins avec rénovation de l'éclairage public	Brecé	03.2	260 242 €	81 971 €	2 533,28 €	2 533,28 €		175 738 €	52 048 €			123 690 €	
Rénovation salle communale	Carelles	03.2	9 180 €	4 590 €	2 753,70 €	2 753,70 €		1 838 €	1 836 €				
Installation de systèmes de contrôle d'accès aux déchèteries	CCBM	02.5	185 680 €	56 276 €	55 404,00 €	55 404,00 €		76 000 €	75 000 €				
conditions d'accueil ZA des Vallées et Rte de Cigné	CCBM	02.5	223 404 €	103 354 €	30 049,55 €	30 049,55 €		90 000 €	90 000 €				
éclairage autour de l'église	Chantrigné	03.2	39 518 €	8 886 €	30 631,86 €	30 631,86 €		0 €					
rénovation d'un logement communal	Chantrigné	02.1	46 480 €	10 455 €	8 795,00 €	8 795,00 €		8 795,00 €	27 230 €	8 953 €	18 277 €		
changement fenêtres mairie	Couësmes V.	03.2	5 195 €	1 040 €	1 558,50 €	1 558,50 €			2 597 €		2 597 €		
accessibilité du cinéma	Désertines	02.1	46 169 €	27 703 €	9 233,00 €	9 233,00 €			9 233 €	9 233 €			
réovation de logements communaux	Fougerolles-du-P.	02.1	990 635 €	268 331 €	408 325,75 €	408 325,75 €		408 325,75 €	313 978 €	200 000 €	113 978 €		
aménagement centre-bourg	Gorron	02.1	715 500 €	357 750 €	357 750,00 €	357 750,00 €		0 €					
réhabilitation de 2 logements	La Dorée	02.1	76 756 €	33 844 €	28 843,06 €	28 843,06 €		26 843,06 €	16 069 €	16 069 €			
Aménagement des îlots du centre-bourg	Landivry	02.1	1 100 000 €	378 000 €	350 000,00 €	350 000,00 €		350 000,00 €	372 000 €	297 000 €	75 000 €		
aménagement d'un plateau devant l'EPHAD	Le Pas	02.1	37 473 €	9 092 €	7 777,50 €	7 777,50 €			20 604 €		16 579 €	4 025,00 €	
construction atelier communal	Lesbois		50 000 €	25 282 €	14 708,22 €	14 708,22 €			10 000 €	10 000 €			
rénovation toiture de l'église	Lesbois	03.2	37 000 €	11 221 €	7 279,20 €	7 279,20 €			18 500 €	11 100 €	7 400 €		
économies d'énergie sur bâtiments communaux	Levăré	03.2	57 897 €	39 690 €	31 976,80 €	31 976,80 €			31 976,80 €	28 230 €	19 579 €	6 651 €	
réfection de l'éclairage public avec économie d'énergie	Montaudin	03.2	23 080 €	11 880 €	11 220,30 €	11 220,30 €			0 €				
Réhabilitation du logement du presbytère	Oisseau	02.1	209 104 €	62 731 €	104 552,00 €	104 552,00 €		104 552,00 €	41 821 €	41 821 €			
création de logements au 19 rue de Bretagne	Pontmain	02.1	431 470 €	236 309 €	126 798,40 €	126 798,40 €			68 383 €		68 363 €		
réparation réservoir	SIAEP		7 704 €	5 909 €	1 795,00 €	1 795,00 €			0 €				
révitalisation centre-bourg	St Ellier-du-M.	02.1	999 996 €	588 729 €	296 267,00 €	276 267,03 €			115 000 €	75 000 €	20 000 €	20 000 €	
travaux cimetière	St Loup du G.	02.1	43 405 €	11 981 €	9 166,00 €	9 166,00 €				22 258 €	8 881 €	7 783 €	5 794,00 €
révitalisation centre-bourg	St Mars-sur-la-F.	02.1	1 072 000 €	697 000 €	300 000,00 €	300 000,00 €				76 000 €	75 000 €		
Isolation de l'épicerie	St Mars-sur-la-F.	03.2	77 197 €	46 110 €	31 086,80 €	31 086,80 €				0 €			
aménagement cimetière	Vieuvy	02.1	23 905 €	12 507 €	3 809,40 €	3 809,40 €				7 190 €	4 231 €	2 559 €	
			6 961 256,00 €	3 166 662,20 €	2 305 946,80 €	1 317 088,22 €	7 279,20 €	961 579,41 €	1 488 647,00 €			9 819,00 €	



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Mayenne

Affaire suivie par : Sylvaine LEMAITRE

Mayenne, le 1^{er} décembre 2021

NOTE

**à l'attention de Monsieur le Préfet
Sous-couvert de M. le sous-préfet de Mayenne**

Objet : convention financière 2021 – Communauté de communes du Bocage Mayennais
P. J. : 3 originaux

Je vous adresse, pour signature, trois exemplaires de la convention financière 2021 relative au contrat rural de relance et de transition écologique signé le 19 juillet dernier.

Cette convention financière reprend les financements État accordés au titre de l'année budgétaire 2021 pour chacune des opérations programmées, conformément aux éléments figurant dans les tableaux ci-joints adressés par vos services.

Les conventions financières des cinq communautés de communes de l'arrondissement sont désormais réalisées pour l'année 2021.



Le sous-préfet
Jacques RANCHÈRE

Création d'un espace emploi digital

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation (adresse) :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Descriptif :	<p>La Communauté de Communes du Bocage Mayennais promeut depuis plusieurs années les entreprises et les métiers du territoire via plusieurs dispositifs internes. Le plus emblématique est son « catalogue de stages des entreprises ». Ce document présente les entreprises et les offres de stages et d'alternance disponibles chaque année depuis 10 ans. Il est diffusé aux jeunes et personnes en insertion du bassin d'emploi.</p> <p>Afin de moderniser cette action, tout en améliorant son empreinte environnementale et en la rendant plus attrayante pour les jeunes, la collectivité s'engage dans le développement d'un Espace Emploi entièrement digital. Celui-ci s'intégrera au sein du site internet de la Communauté de Communes www.bocage-mayennais.fr qui a été refondu en 2020 pour répondre aux enjeux d'attractivité du territoire et de ses entreprises.</p> <p>L'Espace Emploi digital conservera l'avantage principal du Catalogue de stages en offrant à chaque entreprise du territoire un espace de communication. En outre, et en plus de leurs offres de stage et d'alternance, les employeurs locaux auront désormais la possibilité de diffuser leurs offres d'emploi et de les actualiser selon leur souhait. Grâce à ce nouveau portail web, le public bénéficiera quant à lui d'une meilleure connaissance du tissu économique local et des opportunités d'emploi.</p> <p>Plusieurs modules seront créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module d'administration : permettant de gérer les comptes des utilisateurs, les fiches des structures et d'administrer les offres d'emploi et les candidatures ; - Un module employeurs : Chaque employeur (entreprise, association, collectivité...) pourra créer et gérer son espace dédié qui comprendra sa fiche employeur (présentation de l'entreprise, photos et vidéo) et ses offres d'emploi, de stages et d'alternance ; - Un module de recherche : permettant aux utilisateurs du site de rechercher d'une part les entreprises par secteurs d'activité ou par commune ; d'autre part les offres par type, par métier, par contrat... <p>Cet Espace Emploi digital permettra ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amplifier les efforts d'attractivité entrepris par la Communauté de Communes depuis plusieurs années ; - faciliter l'appariement entre les entreprises locales, en déficit de main-d'œuvre, et la population du bassin en recherche d'emploi, de stage ou d'alternance - Proposer aux acteurs économiques locaux un Espace Emploi en ligne pour valoriser leur activité et leurs offres d'emploi, de stage et d'alternance ; - Accompagner les entreprises dans leur recherche de personnel ; - Offrir aux habitants du territoire, aux nouveaux arrivants et à de potentiels prospects, une centralisation des offres d'emploi, de stage et d'alternance, avec la possibilité de candidater en ligne. - Faire le lien avec les différents services proposés au sein du territoire (logement, santé, école, sport, culture, tourisme...). <p>Enfin, afin d'informer le public de la création de ce nouvel outil, une campagne digital display (google) et sur les réseaux sociaux (facebook et instagram) viendra cibler les publics susceptibles d'être intéressés par les opportunités d'emploi, de stage et d'alternance proposées sur le territoire.</p>
Calendrier prévisionnel :	2021

Plan de financement estimatif prévisionnel

Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur *	Montant	%
Création d'un Espace Emploi et intégration web	8 305 €	Europe – LEADER (obtenu) CCBM	6 644 € 1 661 €	80% 20%
TOTAL	8 305 €	TOTAL	840 000 €	100%

* Pour les financements indiqués, merci de préciser entre parenthèses si le financement est obtenu ou envisagé

Création d'un observatoire local de l'emploi

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation (adresse) :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Descriptif :	<p>La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a engagé, depuis 2010, un important travail autour des questions relatives à l'emploi, à la gestion des ressources humaines et aux besoins en compétences des entreprises de son territoire.</p> <p>L'origine de cette intervention reposait sur plusieurs constats : la démographie (baisse et vieillissement de la population), les sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises qui peinaient à recruter, un taux de chômage exceptionnellement bas (2,4% en juin 2008), etc...</p> <p>Le choix a été fait de confier le suivi de cette démarche à un comité de pilotage tri-partite, c'est-à-dire composé d'élus, mais aussi de chefs d'entreprises et de représentants d'établissements scolaires et de formation.</p> <p>Ce comité de pilotage a ainsi initié de nombreuses actions depuis 2010. Il a également décidé de créer un observatoire local de l'emploi afin de compléter la vision apportée par les observatoires existants à d'autres échelles territoriales (départementale, régionale), mais aussi d'apporter des données que ceux-ci ne mesurent pas et d'assurer une permanence des éléments ainsi observés sur le long terme (le changement des données analysées ou des méthodes de calcul utilisées étant un problème fréquemment rencontré au niveau des observatoires existants).</p> <p>La méthode retenue consiste ainsi à réaliser un entretien individuel avec chaque dirigeant d'entreprise du territoire. La cible retenue intègre la totalité des entreprises de plus de 10 salariés du territoire (une soixantaine) ainsi qu'un échantillon des moins de 10 salariés. L'entretien est réalisé sur la base d'une grille commune qui interroge le chef d'entreprise sur différents items : l'activité et son évolution, les pratiques en RH au sein de l'entreprise, ses besoins en matière d'appui RH,... L'entretien permet aussi de lister et classer l'ensemble des salariés présents dans l'entreprise par emploi occupé, sexe, âge, statut contractuel,... Le dirigeant est aussi questionné pour, chaque catégorie d'emploi ainsi recensée, sur son ressenti pour l'avenir : emploi en perte de vitesse, en développement, départs en retraite prochains, recrutements à prévoir,...</p> <p>La synthétisation des données ainsi récoltées dans chaque entreprise permet donc d'établir la « cartographie » des emplois et compétences du territoire (et leur évolution) de manière exhaustive pour les entreprises de plus de 10 salariés. Ce travail étant renouvelé tous les 3 ans, avec une permanence de la grille d'entretien, l'analyse de l'évolution de ces données peut ainsi être effectuée aisément.</p> <p>Ce type de données n'existe pas aujourd'hui auprès des autres partenaires institutionnels. Cette démarche a d'ailleurs été saluée par diverses instances (CREFOP, Région, AMF, ...) ou même entreprises (Groupe Avril,...).</p> <p>Un des enjeux est aujourd'hui de la partager à une échelle plus étendue que celle du seul Bocage Mayennais (Haute Mayenne ?) afin de pouvoir disposer de données suffisamment importantes à l'échelle d'un territoire étendu pour pouvoir convaincre les partenaires (Etat, Région,...) des besoins locaux des entreprises et de la nécessité de mise en place d'actions ciblées et adaptées (création de formations locales, etc...).</p>
Calendrier prévisionnel :	2021

Plan de financement estimatif prévisionnel

Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur *	Montant	%
Charges de personnel	8 000 €			
Frais de mission	1 000 €			
Edition de supports de communication	5 000 €	CCBM	14 000 €	100%
TOTAL	14 000 €	TOTAL	14 000 €	100%

* Pour les financements indiqués, merci de préciser entre parenthèses si le financement est obtenu ou envisagé

EXTENSION DES Z.A. DES VALLEES ET DE LA ROUTE DE CIGNE A AMBRIERES-LES-VALLEES

Axe / Objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Zone d'Activités des Vallées 53300 AMBRIERES-LES-VALLEES Zone d'Activités de la Route de Cigné 53300 AMBRIERES-LES-VALLEES
Descriptif :	<p>La Z.A. des Vallées est l'une des trois Z.A. d'envergure communautaire de la CCBM (avant transfert des Z.A. communales). Sur une surface de 18 Ha, elle regroupe 19 entreprises et près de 300 emplois. Située sur la partie est (la plus dynamique démographiquement) du territoire, son taux de remplissage évolue rapidement et atteint aujourd'hui les 75%.</p> <p>Aussi, la CCBM prévoit-elle de procéder à une extension de cette Z.A. sur un terrain qu'elle a acquis en 2010 à titre de réserve foncière et qu'elle n'avait pas aménagé jusque-là.</p> <p>La réserve foncière actuelle, propriété de la CCBM, est située en partie sud de la Z.A. et représente une surface totale de 27 522 m², 7 000 m² étant d'ores et déjà réservés pour un besoin d'extension de l'entreprise FOUILLEUL.</p> <p>En effet, cette société, spécialisée dans le gros œuvre et la maçonnerie, et qui emploie 17 salariés, connaît un fort développement de son activité ces dernières années. Ce dynamisme se trouve, en plus, dopée par l'adjonction récente d'une activité de carrelage et l'embauche de nouveaux salariés liés à cette nouvelle activité. Aussi, l'entreprise souhaite agrandir son emprise sur la ZA pour y édifier un nouveau bâtiment d'activité et disposer de surfaces extérieures supplémentaires.</p> <p>La CCBM prévoit donc de profiter de ce besoin identifié pour viabiliser la réserve foncière constituée en 2010 et ainsi finaliser l'aménagement global de la Z.A. Cette intervention sera en effet l'occasion de revoir les circulations (création d'une nouvelle voie de desserte) ainsi que les conditions de traitement des eaux pluviales (bassin orage,...).</p> <p>La Z.A. de la Route de Cigné est située au nord de l'agglomération. Zone à l'origine communale, elle a été transférée à la Communauté de Communes suite à la Loi Notre. Elle compte 6 entreprises et environ 100 emplois. L'entreprise SUMCA spécialisée dans la mécanique de précision emploie 50 salariés. Elle a agrandi ses locaux en 2019 en empiétant sur son parking VL. En outre, l'entreprise CFTA, également implantée sur cette ZA, s'est aussi agrandie en 2020. Les conditions de circulation et de stationnement se sont donc compliquées sur cette ZA ce qui pousse aujourd'hui la Communauté de Communes à réaliser des travaux de VDR en vue de créer de nouvelles voies ainsi qu'un parking VL pour améliorer la sécurité et la circulation sur cette ZA.</p>
Calendrier prévisionnel :	avril à juin 2021
Coût prévisionnel TTC :	154 830,08 € HT
Subvention CTR :	90 000,00 € (58,1%)

Plan de financement estimatif prévisionnel

Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	9 600,00 €			
. ZA des Vallées	3 600,00 €	ETAT – DETR 2021	30 049,55 €	19,4%
. ZI Rte de Cigné	6 000,00 €	REGION – CTR 2020	90 000,00 €	58,1%
Travaux	145 230,08 €	CCBM – autofinancement	34 780,53 €	22,5%

. ZA des Vallées	68 816,90 €			
. ZI Rte de Cigné	76 413,18 €			
TOTAL	154 830,08 €	TOTAL	154 830,08 €	100%

INSTALLATION DE SYSTEMES DE CONTROLE D'ACCES AUX DECHETERIES

Axe / Objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	La Gandonnière 53220 SAINT MARS-SUR-LA-FUTAIE ZA des Sapinettes 53120 GORRON Zone d'Activités 53300 OISSEAU Route de Cigné 53300 AMBRIERES-LES-VALLEES
Descriptif :	<p>Présentation du contrôle d'accès pour les déchèteries : La mise en œuvre du contrôle d'accès sera effectuée sur les quatre déchèteries de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais. Le principe est de présenter une carte sur un lecteur situé à l'entrée des sites pour déclencher l'ouverture de la barrière. Une carte sera remise à tous les usagers et une distinction sera réalisée entre les particuliers et les professionnels. Ces cartes devront être compatibles pour l'ouverture des conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères dans un éventuel projet de contrôle d'accès. Les modalités d'accès des sites ne changeront pas : pas de limitation sur le nombre de passage et sur la quantité.</p> <p>Les objectifs : Les objectifs sont de : <ul style="list-style-type: none"> - contrôler la provenance et ainsi éviter le dépôt de déchets extérieurs à la communauté de communes et faire supporter le surcoût engendré aux administrés de l'intercommunalité ; - améliorer le service rendu aux usagers : meilleur accompagnement des usagers dans leur geste de tri grâce à une plus grande disponibilité de l'agent, fluidité de la circulation, renforcement de la sécurité en limitant le nombre de véhicules ; - établir un suivi statistique de la fréquentation et adapter les horaires aux besoins des usagers ; - à terme, maîtriser les coûts en identifiant les utilisateurs pour répartir équitablement la charge entre les particuliers et les professionnels. Mais aussi, de réfléchir à la mise en œuvre d'une redevance spéciale visant à faire supporter aux usagers professionnels la réalité du coût de traitement de ce service public au prorata des volumes déposés. Les objectifs sont de les responsabiliser sur les coûts de collecte et de traitement des déchets ainsi que les sensibiliser aux objectifs de réduction.</p> <p>Les équipements et le coût du projet : Les équipements nécessaires sont des bornes interactives, boucles détecteur, barrières levantes automatiques, terminaux portables de type PDA, cartes d'accès de type RFID, logiciel d'exploitation.</p> <p>Les nouvelles déchèteries de St Mars-sur-la-Futaie et d'Ambrières-les-Vallées ont été construites en vue d'un éventuel contrôle d'accès. Ainsi, elles possèdent des îlots pour accueillir les barrières et les bornes ainsi qu'une aire de retournement. Par contre, les déchèteries de Gorron et de Oisseau nécessiteront des travaux d'aménagement.</p>
Calendrier prévisionnel :	Juin à décembre 2021
Coût prévisionnel TTC :	186 680 € HT
Subvention CTR :	75 000 € (40%)

Plan de financement estimatif prévisionnel				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Travaux d'aménagement	20 000 €	ETAT – DETR 2021	55 404 €	30%
Barrières	22 000 €			
Borne, totem et boucle détecteurs	60 000 €	REGION – CTR 2020	75 000 €	40%
Carte d'accès RFID	60 000 €			
Interface sur smartphone	3 100 €	DEPARTEMENT ligne		
Mise à disposition matériels et supports	1 080 €	sectorielle	15 000 €	8%
Mise en service : paramétrage	1 500 €			
Logiciel facturation	2 000 €	CCBM autofinancement		
Communication	2 000 €		41 276 €	22%
Maîtrise d'œuvre	15 000 €			
TOTAL	186 680 €	TOTAL	186 680 €	100%

**Mise en place d'une action en faveur de l'emploi, de la
formation et de l'insertion**

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation (adresse) :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Descriptif :	<p>La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a engagé, depuis 2010, un important travail autour des questions relatives à l'emploi, à la gestion des ressources humaines et aux besoins en compétences des entreprises de son territoire.</p> <p>L'origine de cette intervention reposait sur plusieurs constats : la démographie (baisse et vieillissement de la population), les sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises qui peinaient à recruter, un taux de chômage exceptionnellement bas (2,4% en juin 2008), etc...</p> <p>Le choix a été fait de confier le suivi de cette démarche à un comité de pilotage tri-partite, c'est-à-dire composé d'élus, mais aussi de chefs d'entreprises et de représentants d'établissements scolaires et de formation.</p> <p>Un certain nombre d'actions ont été engagées autour de deux axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) la formation et l'information des jeunes et des adultes : <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : sensibiliser le public (jeunes, demandeurs d'emploi,...) aux métiers existants sur le territoire, les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi et/ou de formation pour faciliter leur insertion vers les entreprises du territoire, favoriser l'accès des salariés à la formation - Actions menées : édition d'un livret d'accueil territorial, d'un catalogue annuel de stages, et d'un catalogue de formations accessibles dans le cadre du DIF, organisation de visites d'entreprises, de forums des métiers, puis d'un challenge des métiers, création de 3 points « accueil emploi » labellisés par Pôle Emploi, 2) l'amélioration des pratiques en gestion des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : disposer d'une meilleure connaissance des besoins en compétences des entreprises pour pouvoir anticiper les mutations et adapter les dispositifs à mettre en place, inciter et aider les entreprises à se doter d'outils pertinents en matière de GRH - Action menée : création et animation d'un groupe d'entreprises industrielles et artisanales (10 à 30 salariés environ) pour travailler sur des thématiques en matière de GRH et de GPEC, mise en place de plusieurs POEC sur divers métiers de l'usinage, co-organisation d'un Job Dating,... <p>Cette démarche a été plébiscitée par les entreprises locales – 53 entreprises employant au total 1 800 salariés ont participé à ces actions – et les établissements scolaires.</p> <p>Aussi, la volonté de la CCBM est, aujourd'hui, et tout en confortant le mode de fonctionnement (comité de pilotage tri-partite) et les actions déjà mises en place, d'amplifier la démarche en développant de nouvelles actions de plus grande envergure. Ces actions concerneront ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage, pour faciliter l'appariement entre apprentis et entreprises - La GPEC-T et la formation, pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises par la formation des salariés - L'information et la sensibilisation, pour améliorer la visibilité et l'image des métiers en tension sur le territoire - Les TPE, pour favoriser le développement et la pérennité de l'emploi dans ces entreprises - Les demandeurs d'emploi, pour dynamiser et fluidifier le marché du travail local - La mobilité, pour faciliter les déplacements au sein du Bocage Mayennais et entre le Bocage Mayennais et les principales agglomérations voisines (Fougères, Ernée, Mayenne,...) - L'attractivité du territoire, pour convaincre des personnes résidents dans d'autres régions françaises (voire européennes) de venir s'installer et travailler dans le Bocage Mayennais

Plan de financement estimatif prévisionnel (annuel)

Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur *	Montant	%
Charges de personnel	40 000 €			
Frais de mission	2 000 €			
Edition de supports de communication	10 000 €	CCBM	57 000 €	100%
Recours à des consultants extérieurs	5 000 €			
TOTAL	57 000 €	TOTAL	57 000 €	100%

* Pour les financements indiqués, merci de préciser entre parenthèses si le financement est obtenu ou envisagé

Mise en place d'une action en faveur du commerce local

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation (adresse) :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Descriptif :	<p>Le commerce, et principalement le commerce de proximité, connaît depuis plusieurs années de profondes mutations (développement de grands complexes commerciaux en périphérie des villes, émergence du e-commerce, évolution des attentes des consommateurs,...). Ces évolutions concernent les activités à tous les niveaux, y compris les grandes enseignes et les centres-villes. Elles impactent donc d'autant plus fortement les territoires sur lesquels ces activités pouvaient déjà être en situation de fragilité comme c'est le cas pour le Bocage Mayennais.</p> <p>Dans ce contexte, et face à la nécessité de soutenir le tissu commercial local, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a décidé de mettre en place une action en faveur du commerce local.</p> <p>Un poste de « manager de commerce » a ainsi été créé afin d'impulser et de coordonner cette démarche. L'objectif étant de soutenir de manière plus efficace et plus rapprochée les commerçants, que ce soit de manière collective (notamment via les Unions Commerciales) ou individuelle en relayant les dispositifs d'aides existants. Cette mission vise aussi à assurer un lien plus assidu avec la Chambre de Commerce basée à LAVAL dont le territoire est éloigné et dont les actions n'arrivent pas toujours jusqu'au Bocage Mayennais. Un appui pourra aussi être apporté aux communes qui le souhaitent.</p> <p>La manager du commerce travaillera également en lien étroit avec la chargée de mission « Petites Villes de Demain », notamment sur les deux communes concernées (Gorron et Ambrières-les-V.).</p> <p>Afin de définir des pistes d'actions concertées, un comité de pilotage sera constitué autour d'élus de la Communauté de Communes, de commerçants du territoire, et des Unions Commerciales.</p> <p>Parmi les premières actions envisagées, figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation d'ateliers d'information et de coaching à destination des commerçants sur des thématiques ciblées (les outils du numérique,...) - Un soutien financier accru aux Unions Commerciales pour les aider à se relancer après la crise du COVID - Etc...
Calendrier prévisionnel :	2021 - 2026

Plan de financement estimatif prévisionnel (annuel)

Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur *	Montant	%
Charges de personnel	20 000 €			
Frais de mission	1 000 €			
Edition de supports de communication	5 000 €	CCBM	31 000 €	100%
Recours à des consultants extérieurs	5 000 €			
TOTAL	31 000 €	TOTAL	31 000 €	100%

* Pour les financements indiqués, merci de préciser entre parenthèses si le financement est obtenu ou envisagé

**REFECTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE
DE GORRON**

Axe / Objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Avenue Charles de Gaulle 53 120 GORRON
Descriptif :	<p>Construite dans les années 1970 puis rénovée en 2005, la Piscine de Gorron, gérée par la Communauté de Communes, est un équipement sportif majeur pour le territoire du Bocage Mayennais. Il s'agit en effet de la seule piscine couverte du territoire. De fait, elle est fréquentée par toutes les écoles du territoire. Tous les enfants du Bocage Mayennais y apprennent ainsi à nager. Un certain nombre d'activités spécifiques (aquagym, aquabike, ...) ont en outre été développées ces dernières années et rencontrent un succès important.</p> <p>En début d'année, l'apparition de fissures a été constatée sur certains murs de l'édifice. La surveillance mise alors en place a révélé une évolution rapide de ces fissures. Dès lors, le choix a été fait de ne pas rouvrir l'équipement au public suite au confinement imposé par le covid-19 et de procéder à un diagnostic approfondi des désordres constatés.</p> <p>Les conclusions de cette étude (cf. rapport fourni dans le présent dossier de subvention) préconisent la réalisation d'un certain nombre de travaux, indispensables avant une éventuelle réouverture au public, dans le but de remettre en état les parements et les éléments structuraux, stopper les phénomènes de dégradation, et assurer la pérennité de l'ouvrage.</p> <p>Ces travaux portent ainsi sur la reprise des désordres et le confortement de la structure béton dans le vide sanitaire et le bac tampon, la réalisation de protections verticales ainsi que l'étanchéification et le drainage afin de stopper les infiltrations dans le vide sanitaire, sous les longines et massifs, la réfection des plages et des intérieurs des goulottes, et enfin, la reprise et le traitement localisé des zones de corrosion des ossatures métalliques altérées.</p> <p>En outre, un certain nombre de travaux, non indispensables à la réouverture au public mais néanmoins nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage seront réalisés. Il s'agit du remplacement des tuyauteries, de la reprise des fissures en extérieur des murs de façades et de la réfection des revêtements de façade par la réalisation d'un bardage sur toutes les surfaces concernées.</p> <p>Ces travaux ne peuvent être effectués que par des entreprises disposant des habilitations spécifiques nécessaires pour intervenir sur ce type d'ouvrage ce qui explique leur coût élevé. Leur caractère évidemment imprévu rend, en outre, leur financement plus complexe pour la collectivité. Leur coût n'avait ainsi pas été prévu au Budget Primitif 2020.</p> <p>Enfin, l'équipement étant aujourd'hui fermé au public, la réalisation de ces travaux revêt pour la Communauté de Communes un caractère d'urgence afin de pouvoir rouvrir l'équipement au plus vite et perturber le moins possible les activités notamment pour le public scolaire.</p>
Calendrier prévisionnel :	Juillet à décembre 2020 : études Mai à septembre 2021 : travaux

DEPENSES		FINANCEMENTS		
Nature	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	80 000,00 €			
Travaux	720 000,00 €	ETAT – abondement DSIL	375 000,00 €	47 %
Vide sanitaire et bac tampon	90 000,00 €	ETAT - DETR	150 000,00 €	19 %
Paroi d'étanchéité	70 000,00 €			
Plages et goulottes	145 000,00 €			
Reprise des fissures sur la façade	20 000,00 €	DEPARTEMENT	113 371,00 €	14 %
Réalisation d'un bardage extérieur	95 000,00 €			
Reprise des réseaux hydrauliques	103 735,00 €	CCBM - Autofinancement	161 629,00 €	20 %
Système de couverture du bassin	146 265,00 €			
Divers et imprévus	50 000,00 €			
TOTAL	800 000,00 €	TOTAL	800 000,00 €	100%

RENOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE GORRON

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Avenue du Général de Gaulle 53120 GORRON
Descriptif :	<p>Le complexe sportif de Gorron se compose en deux parties. La première, construite en 1972, comporte une grande aire d'évolution pour les sports collectifs ainsi qu'une salle pour la pratique du judo. La seconde partie, construite en extension de la première en 2007, est venue ajouter des vestiaires et sanitaires supplémentaires, des bureaux et une salle de réunion, une salle de gymnastique, une salle de tennis de table, une salle de musculation, et un mur d'escalade.</p> <p>Situé dans le centre de Gorron, élue « ville la plus sportive des Pays de la Loire » dans sa catégorie en 2000 et 2009, le complexe sportif se trouve à proximité immédiate des écoles et collèges, et de la piscine. Il est, en outre, chauffé par le réseau de chaleur collectif au bois déchiqueté créé en 2010 et qui dessert l'ensemble de ces équipements.</p> <p>Le complexe sportif est aujourd'hui utilisé par 17 associations ou clubs sportifs ainsi que par un important public de scolaires (2 écoles maternelles, 2 écoles primaires, et 2 collèges, soit un total d'environ 700 élèves). Il est également utilisé par une vingtaine d'étudiants dans le cadre de la formation BP JEPS « activités de la forme » mise en place par le CREPS des Pays de la Loire à Gorron pour l'ensemble de la Région.</p> <p>Ainsi utilisé de manière intensive, le complexe sportif vieillit et se dégrade, et est, en outre, particulièrement énergivore. Aussi, la CCBM souhaite conduire un programme de travaux particulièrement ambitieux sur ce bâtiment afin d'atteindre un niveau élevé de performance énergétique. Des études complémentaires sont en cours afin de déterminer les éléments sur lesquels privilégier l'intervention afin d'optimiser les résultats. Cependant, certains éléments peuvent d'ores et déjà être pointés : réfection des toitures, de l'isolation, remplacement des menuiseries, changement du système de VMC,...). Par ailleurs, des travaux d'accessibilité et de sécurisation sont aussi nécessaires (contrôles d'accès, éclairage, peintures,...).</p> <p>En outre, une nouvelle extension, d'environ 50 m², sera aménagée sur des terrains mis à disposition par la commune de GORRON, pour offrir plus de place à l'espace musculation qui connaît un succès de fréquentation. L'objectif étant d'en faire un véritable espace de « remise en forme » pour diversifier les activités proposées (ce qui correspond à l'évolution des attentes des usagers). Cette extension étant également nécessaire pour pérenniser la formation régionale BP JEPS à Gorron.</p> <p>La réflexion autour de ce projet a été engagé dès 2019 avec une réalisation des travaux qui était initialement prévue sur 2020 – 2021. Le sinistre constaté début 2020 sur la piscine intercommunale de Gorron a bousculé ces plans et a imposé une réorganisation du calendrier de la part de la CCBM afin de privilégier la réfection, urgente, de la piscine en 2020 – 2021 et reporter la réalisation des travaux du complexe sportif en 2021 – 2022.</p>
Calendrier prévisionnel :	<p>Etudes : janvier à décembre 2019</p> <p>Travaux : septembre 2021 à avril 2022</p>

Plan de financement estimatif prévisionnel				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Rénovation	502 000 €			
Couverture – bardage	153 500 €			
Accessibilité et sécurité	87 700 €			
Electricité et éclairage	129 000 €	DEPARTEMENT – Plan « Mayenne Relance »	145 544 €	23%
Menuiseries extérieures	85 500 €			
Menuiseries intérieures	12 900 €			

Peintures – faux plafonds	33 400 €	CCBM	482 456 €	77%
Extension 50m²	85 000 €			
Frais et honoraires divers	41 000 €			
TOTAL	628 000 €	TOTAL	628 000 €	100 %

**RENOVATION ENERGETIQUE DE LA HALLE DES SPORTS
D'AMBRIERES-LES-VALLEES**

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Rue Porte de Chammay 53300 AMBRIERES-LES-VALLEES
Descriptif :	<p>La halle sportive d'Ambrières-les-Vallées se divise en 3 parties. A la partie d'origine construite par la commune dans les années 1970 et représentant une surface de 1 500 m², est venue s'ajouter une première extension de 1 000 m² en 2008, puis une seconde de 500 m² en 2014, pour ajouter une salle de dojo.</p> <p>Situé dans le centre d'Ambrières-les-Vallées, la halle sportive se trouve à proximité immédiate de l'école primaire publique, du centre de loisirs, et du collège.</p> <p>La halle sportive est aujourd'hui utilisée par 12 associations ou clubs sportifs ainsi que par un important public de scolaires (écoles maternelles et primaires, collège, soit un total d'environ 500 élèves). Elle est également utilisée par le Foyer d'hébergement de personnes handicapées Beausoleil pour des activités de motricité.</p> <p>Si les deux extensions sont plus récentes, la partie d'origine vieillit et se dégrade. En outre, de nouvelles technologies (notamment en matière d'éclairage) se sont imposées ces dernières années et pourraient donc être adaptées y compris sur les parties les plus récentes.</p> <p>Ainsi, un certain nombre de travaux de rénovation s'avèrent nécessaires afin de garantir l'utilisation de l'équipement dans de bonnes conditions (relamping en LED, installation d'un réseau internet, pose de stores d'occultation, réfection de portes et rénovation de peintures,...).</p> <p>La réflexion autour de ce projet est ainsi en cours, menée en concertation avec la commune d'Ambrières-les-Vallées, les associations sportives, et le collège utilisant les différentes salles, ainsi que les instances départementales et régionales des différentes disciplines sportives concernées.</p>
Calendrier prévisionnel :	Juin à décembre 2021

Plan de financement estimatif prévisionnel				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Relampage LED	64 530 €	CD appel à projet	67 000 €	70,9%
Installation réseau internet	4 000 €	CCBM	27 530 €	29,1%
Pose de stores électriques occultants	16 000 €			
Réfection portes	4 000 €			
Réfection peintures	6 000 €			
TOTAL	94 530 €	TOTAL	94 530 €	100 %

VIABILISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUGEROLLES-DU-PLESSIS

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Route de La Dorée 53190 FOUGEROLLES-DU-PLESSIS
Descriptif :	<p>La Communauté de Communes du Bocage Mayennais gère, depuis la Loi Notre, 24 zones d'activités réparties sur l'ensemble de son territoire. Ces 24 ZA représentent une surface globale de 187 Ha, dont seuls 21 Ha restent aujourd'hui disponibles (soit un taux de remplissage de 89 %).</p> <p>La Zone d'Activités du Bocage à FOUGEROLLES-DU-PLESSIS est entièrement remplie et ne dispose plus de terrain disponible pour accueillir de nouvelles entreprises. Or, deux artisans de la commune (un charpentier et un maçon) souhaitent aujourd'hui pouvoir disposer d'un emplacement adapté pour y ériger leur local d'activité.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du PLUi en 2020, la CCBM et la commune de FOUGEROLLES-DU-PLESSIS avaient ainsi classés des terrains en zone AUe afin de permettre la réalisation d'une nouvelle ZA si des demandes se présentaient. Ces terrains, situés le long de la Route de La Dorée (RD 116) à la sortie sud de la commune, sont ainsi en cours d'acquisition par la CCBM dans l'optique d'y aménager une nouvelle Zone d'Activités destinée à accueillir ces deux nouvelles entreprises.</p> <p>L'opération, portée par la CCBM, consistera donc à découper au moins deux lots sur ces terrains, les viabiliser, et leur aménager un accès depuis la RD dans de bonnes conditions de desserte et de sécurité.</p>
Calendrier prévisionnel :	Juin à décembre 2021

Plan de financement estimatif prévisionnel				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Honoraires et frais divers	10 000 €	REGION – CTR 2020	50 000 €	71%
Travaux	60 000 €	CCBM – autofinancement	20 000 €	29%
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €	100%

VIABILISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE OISSEAU

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Route de Châtillon 53300 OISSEAU
Descriptif :	<p>La Communauté de Communes du Bocage Mayennais gère, depuis la Loi Notre, 24 zones d'activités réparties sur l'ensemble de son territoire. Ces 24 ZA représentent une surface globale de 187 Ha, dont seuls 21 Ha restent aujourd'hui disponibles (soit un taux de remplissage de 89 %).</p> <p>La Zone d'Activités des Trois Coins à OISSEAU est entièrement remplie et ne dispose plus de terrain disponible pour accueillir de nouvelles entreprises. Or, deux artisans de la commune souhaitent aujourd'hui pouvoir disposer d'un emplacement adapté pour y ériger leur local d'activité.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du PLUi en 2020, la CCBM et la commune de OISSEAU avaient ainsi classés des terrains en zone AUe afin de permettre la réalisation d'une nouvelle ZA si des demandes se présentaient. Ces terrains, situés le long de la Route de Châtillon (RD 138) à la sortie sud-ouest de la commune, sont ainsi en cours d'acquisition par la CCBM dans l'optique d'y aménager une nouvelle Zone d'Activités destinée à accueillir ces deux nouvelles entreprises.</p> <p>L'opération, portée par la CCBM, consistera donc à découper au moins deux lots sur ces terrains, les viabiliser, et leur aménager un accès depuis la RD dans de bonnes conditions de desserte et de sécurité.</p>
Calendrier prévisionnel :	Juin à décembre 2021

Plan de financement estimatif prévisionnel				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Honoraires et frais divers	10 000 €	REGION – CTR 2020	50 000 €	71%
Travaux	60 000 €	CCBM – autofinancement	20 000 €	29%
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €	100%

VIABILISATION DU PARC D'ACTIVITES DE LA TANNIERE A ST BERTHEVIN-LA-TANNIERE

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Parc d'Activités de La Tannière 53220 SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIERE
Descriptif :	<p>La Communauté de Communes du Bocage Mayennais gère, depuis la Loi Notre, 24 zones d'activités réparties sur l'ensemble de son territoire. Ces 24 ZA représentent une surface globale de 187 Ha, dont seuls 21 Ha restent aujourd'hui disponibles (soit un taux de remplissage de 89 %).</p> <p>Le Parc d'Activités de La Tannière est l'un des trois parcs d'activités communautaires historiques de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (avant la Loi Notre). Il a donc vocation à accueillir prioritairement les nouvelles implantations économiques sur le bassin de Landivy, en tout cas celles nécessitant des besoins fonciers importants ou étant potentiellement génératrices de nuisances.</p> <p>Resté pendant longtemps occupé par une seule entreprise (Transports Tarot), il connaît un regain d'attractivité ces dernières années avec l'accueil de deux nouvelles sociétés (AMCP et EVA) si bien que seuls deux lots y restent disponibles.</p> <p>La société BEMA, spécialisée dans la production de bois énergie, a sollicité récemment la CCBM en vue de l'acquisition d'un de ces lots, d'une surface de 11 040 m², pour y implanter un bâtiment d'environ 2 500 m² destiné au séchage et au stockage du bois. Ce bâtiment sera en outre équipé de panneaux photovoltaïques.</p> <p>Ce terrain, bien qu'étant partie intégrante du Parc d'Activités créé en 2003, n'avait pas été complètement viabilisé. Il est donc nécessaire d'achever cette viabilisation pour permettre l'installation de l'entreprise (prolongement de la voie d'accès et des réseaux, traitement des eaux pluviales).</p>
Calendrier prévisionnel :	Juin à décembre 2021

Plan de financement estimatif prévisionnel				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	%
Honoraires et frais divers	10 000 €	REGION – CTR 2020	50 000 €	71%
Travaux	60 000 €	CCBM – autofinancement	20 000 €	29%
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €	100%

**Création d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour le
développement de l'énergie photovoltaïque**

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation (adresse) :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Descriptif :	<p>La valorisation immobilière est difficile sur le Bocage Mayennais et ceci complique les projets immobiliers portés par les entreprises locales que ce soit en matière de recherche de porteur immobilier ou d'obtention de crédits bancaires. Ceci alors même que le tissu industriel local est dynamique et en développement.</p> <p>Pour lutter contre ce phénomène et aider les entreprises dans leurs projets de développement nécessitant des besoins en matière d'immobilier et les inciter à investir localement, la Communauté de Communes a créé, en 2016, un dispositif d'aide en faveur des entreprises industrielles en déléguant l'octroi de cette aide au Département de la Mayenne qui finance en outre 75% du montant des aides ainsi versées.</p> <p>Suite à l'élaboration du PCAET, et afin d'inciter les entreprises à investir en faveur de la production d'énergie photovoltaïque, ce dispositif d'aide a été renouvelé pour 2 ans (2021 et 2022) en intégrant un « bonus » de subvention pour les entreprises qui prévoiront dans leur projet l'installation de panneaux photovoltaïques.</p> <p>Les critères de cette aide sont ainsi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses éligibles : <ul style="list-style-type: none"> - travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et d'aménagement de locaux, - dépenses liées aux travaux immobiliers : voirie et réseaux divers, aménagements extérieurs dans une limite, pour ces aménagements, de 10 % de la dépense éligible, - honoraires d'architecte, frais de contrôle technique et assurances dommage-ouvrage, - dépenses liées au photovoltaïque : panneaux, ombrières, unité de stockage de l'énergie, réseaux (ces dépenses ne seront éligibles qu'en complément de celles liées au bâtiment) • Activités de l'entreprise destinataire des locaux comptant 150 personnes au maximum (hors apprentis ou étudiants en formation professionnelle) : artisanat de production, industrie (hors bâtiment et travaux publics), transport routier de marchandises de proximité et interurbain (codes APE 49.41 A et B), tertiaire industriel et de recherche, services aux entreprises (activité tournée à plus de 50% vers les entreprises). • Statut des entreprises : Les entreprises occupant les locaux devront être constituées sous forme sociétaire (EURL, SA, SARL, SAS...). Les entreprises détenues par une holding seront éligibles sous réserve qu'elles exercent dans les locaux une activité correspondant aux critères définis précédemment. • Versement éventuel des aides : L'aide attribuée pourra être sujette à versement total ou partiel en cas de non maintien d'activité éligible pendant une période de 3 ans minimum ou en cas de vente de l'ensemble • immobilier (sauf VEFA) avant un délai de 3ans. • Calcul de l'aide : <ul style="list-style-type: none"> - Soit 10% du coût éligible HT entre 200 000 € et 1 200 000 € soit une aide d'un montant minimum de 20 000 € et maximum de 120 000 € (aide plafonnée à 100 000 € pour les entreprises exerçant dans le secteur du transport routier), soit au titre de l'aide de minimis 20 % du coût éligible HT entre 100 000 € et 600 000 € soit une aide d'un montant minimum de 20 000 € et maximum de 120 000 € (aide plafonnée à 100 000 € pour les entreprises exerçant dans le secteur du transport routier). - En complément de la subvention sur le bâtiment possibilité d'une aide dédiée au photovoltaïque : application du taux déterminé précédemment (10 ou 20 %) sur un plafond de dépenses de 100 000 € soit une aide maximale de 20 000 € (aide totale plafonnée à 100 000 € pour les entreprises exerçant dans le secteur du transport routier)
Calendrier prévisionnel :	2021 - 2022

Plan de financement estimatif prévisionnel				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur *	Montant	%
Hypothèse : 6 subventions de 140 000 € chacun	840 000 €	Département CCBM	630 000 € 210 000 €	75% 25%
TOTAL	840 000 €	TOTAL	840 000 €	100%

* Pour les financements indiqués, merci de préciser entre parenthèses si le financement est obtenu ou envisagé

Création d'une aide pour l'aménagement de boviducs

Axe / objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation (adresse) :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Descriptif :	<p>La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a décidé de créer un dispositif d'aide en faveur des exploitants agricoles souhaitant aménager un boviduc, constatant l'intérêt de ces équipements en matière de sécurité routière et d'entretien de la voirie pour la collectivité, de gain de temps et de tranquillité dans le fonctionnement pour les exploitants agricoles. La création de ces infrastructures permet également d'encourager le recours à l'herbe et la pâture des bêtes, éléments promus dans le cadre du PCAET.</p> <p>La mise en place de ce dispositif tiendra compte du statut de la voie concernée, départementale ou communale, le Département de la Mayenne ayant déjà mis en place son propre dispositif d'intervention.</p> <p>Le dispositif imaginé pour la CCBM prendra ainsi la forme d'un fonds de concours versé au Département pour les projets concernant les routes départementales, et d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour les routes communales.</p> <p>L'aide de la CCBM pourra ainsi intervenir aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitants agricoles (quel que soit le statut) - N'ayant pu obtenir une autre aide pour ce projet (notamment PCAE) - Validation réglementaire, technique, financière et sécurité routière par le Département (RD) ou la CCBM (routes communales) - Permission de voirie accordée par le Maire de la commune (route communale) - Validation en Conseil de Communauté (après passage en Commission Permanente pour les RD) puis signature d'une convention (préconisations techniques, engagements réciproques,...) - Réalisation des travaux : sur RD, travaux réalisés par le Département. Sur route communale, travaux réalisés par l'exploitant agricole (sauf voirie et glissières de sécurité par la CCBM). - Montant de la subvention : 20 % d'un coût HT plafonné à 30 000 €, soit une subvention maximum de 6 000 € - Versement de la subvention : sur RD, versement au Département qui la déduira du montant forfaitaire de 50 000 € qu'il demande à l'exploitant agricole. Sur route communale, versement direct à l'exploitant agricole. Dans les 2 cas, le versement interviendra une fois les travaux achevés et leur conformité vérifiée. - Entretien du boviduc par l'exploitant agricole, de la voirie par le Département ou la CCBM
Calendrier prévisionnel :	2021 - 2026

Plan de financement estimatif prévisionnel (annuel)				
Dépenses		Financements		
Objet	Montant HT	Financeur *	Montant	%
Hypothèse : 3 subventions de 6 000 € chacune	18 000 €	CCBM	18 000 €	100%
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €	100%

* Pour les financements indiqués, merci de préciser entre parenthèses si le financement est obtenu ou envisagé

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE DE GORRON

Axe / Objectif du CRTE :	
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Localisation :	Route de Fougères 53120 GORRON
Descriptif :	<p>En tant que gestionnaire des bâtiments des gendarmeries, la CCBM a été sollicitée par la Gendarmerie Nationale en vue de construire une nouvelle gendarmerie sur le site de Gorron pour remplacer les locaux actuels qui ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui tant du point de vue de leur état, de leur configuration, que de leur localisation en plein centre de la commune.</p> <p>Le principe est que la CCBM construise pour le compte de la Gendarmerie Nationale, bénéficiant d'une subvention de l'Etat et répercutant la charge résiduelle sous forme de loyers (ces derniers étant toutefois plafonnés à 6% d'un coût d'opération plafonné). Le reste à charge pour la collectivité demeure donc important.</p> <p>La procédure se déroule en plusieurs phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une phase préalable interne à la gendarmerie pour statuer sur l'opportunité du projet, – Une première phase concrétisant les démarches locales et la définition des futures conditions juridiques et financières de l'opération, – Une deuxième phase de constitution des dossiers administratifs et techniques, – Une troisième phase de lancement des travaux, – Une quatrième phase d'établissement des actes administratifs et juridiques <p>La CCBM a donné un accord de principe favorable au déclenchement de cette procédure par délibération en date du 20 décembre 2017. La procédure d'instruction du dossier au niveau du Ministère de l'Intérieur s'est donc déroulé courant 2018 et un accord va être délivré d'ici la fin de l'année.</p> <p>Les études pré-opérationnelles ont donc été lancées en septembre 2019 pour un lancement des travaux en septembre 2020 et une livraison mi-2021.</p> <p>En se basant sur les besoins communiqués par la Gendarmerie, la dimension du projet porterait sur la construction d'un ensemble de bâtiments correspondant à environ 5 Unités Logement, d'une surface totale de 800 à 1 000 m² répartis entre : 5 logements, 5 garages et locaux techniques, ainsi que les locaux de la gendarmerie à proprement parlé.</p> <p>L'ensemble de la construction devant, bien entendu, respecter les clauses techniques détaillées dans le cahier des charges imposé par la Gendarmerie Nationale.</p> <p>La localisation du projet ayant déjà été arrêtée d'un commun accord entre la CCBM et la Gendarmerie sur un terrain de 1,4 Ha, propriété de la CCBM, et situé à la sortie ouest de la commune, route de Fougères.</p>
Calendrier prévisionnel :	Mai 2021 à Mai 2022
Coût prévisionnel TTC :	2 733 188 € TTC
Subvention CTR :	129 050 € (4,7%)

Plan de financement estimatif prévisionnel

DEPENSES		FINANCEMENTS		
Objet	Montant TTC	Financeur	Montant	%
Travaux	2 547 812,57 €			
Lot 1 : VRD espaces verts	298 602,96 €	ETAT – ministère de l'intérieur	195 552,00 €	7,2%
Lot 2 : Clôtures	133 161,36 €	ETAT – DETR	150 000,00 €	5,5%
Lot 3 : Gros œuvre	588 000,00 €			
Lot 4 : Ravalement	69 600,00 €	ETAT – DSIL	597 000,00 €	21,8%
Lot 5 : Charpente bois	61 444,13 €			
Lot 6 : Couverture zinc	55 798,79 €	REGION – CTR	129 050,00 €	4,7%
Lot 7 : Etanchéité bardage	219 015,96 €			
Lot 8 : Menuiseries extérieures	123 600,00 €	DEPARTEMENT – CDT	576 546,00 €	21,1%
Lot 9 : Serrurerie métallerie	169 200,00 €			
Lot 10 : Menuiseries intérieures bois	62 814,71 €			
Lot 11 : Cloisons sèches plafonds	146 928,00 €	CCBM	1 085 040,57 €	39,7%
Lot 12 : Carrelage revêtements	94 800,00 €			
Lot 13 : Revêtements de sols souples	10 321,33 €			
Lot 14 : Peinture	49 695,84 €			
Lot 15 : Plomberie chauffage ventilation	223 711,14 €			
Lot 16 : Electricité	241 118,35 €			
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	185 376,00 €			
TOTAL	2 733 188,57 €	TOTAL	2 733 188,57 €	100%